

# RAPPEL DU PLAN DU DOSSIER DE CANDIDATURE

## PARTIE A PRESENTATION DU GRAND SITE DU CIRQUE DE NAVACELLES

### I - Émergence et construction du projet Grand Site

|  |    |
|--|----|
| I - 1 L'inscription du Grand Site du Cirque de Navacelles dans son contexte régional | 1  |
| I - 2 Des reconnaissances et des protections à plusieurs titres                      | 4  |
| I - 3 Les principales étapes du projet   | 8  |
| I - 4 La cohérence du périmètre du Grand Site du Cirque de Navacelles                | 10 |

### II – Paysages et patrimoines du Grand Site

|   |    |
|---|----|
| II - 1 Les fondements physiques du paysage              | 13 |
| II - 2 L'implantation humaine et la fabrique du paysage | 20 |
| II - 3 Les éléments remarquables du paysage             | 25 |

### III – Les enjeux pour le Grand Site

|                                  |    |
|----------------------------------|----|
| III - 1 La valeur patrimoniale   | 33 |
| III - 2 L'esprit des lieux       | 34 |
| III - 3 Récapitulatif des enjeux | 35 |
| III - 4 Conclusion               | 37 |

## PARTIE B VERS LA LABELLISATION GRAND SITE DE FRANCE

### IV Bilan synthétique de l'OGS 2008-2015 **38**

### V Des réalisations nombreuses, une démarche ambitieuse **42**

|  |    |
|--|----|
| V - 1 La gestion du cœur du Grand Site                         | 43 |
| V - 2 Une ambition : un grand paysage de haute qualité         | 57 |
| V - 3 Le Grand Site, catalyseur pour les ressources locales    | 76 |
| V - 4 Le Grand Site, opérateur du Bien « Causses et Cévennes » | 88 |

### VI Les moyens de la mise en œuvre **92**

|  |    |
|--|----|
| VI - 1 une gouvernance et des moyens stables | 92 |
| VI - 2 Le suivi et l'évaluation              | 96 |

### VII Le projet à 6 ans **99**

### VIII Conclusion générale **103**



## PARTIE B : Vers la labellisation Grand Site de France

### IV - Bilan synthétique du programme de l'Opération Grand Site 2008-2015



## BILAN SYNTHETIQUE DE L'OGS 2008-2015

Le programme le plus récent (2008-2015) a été établi sur un large périmètre proche des contours sud du Bien Causses et Cévennes. Il avait pour objectif de porter l'ensemble des études structurantes nécessaires à la connaissance et compréhension du fonctionnement global du Grand Site de Navacelles et ainsi préparer la définition d'un plan de gestion global, cohérent et durable, partie intégrante du plan de gestion du Bien « Causses et Cévennes ». Il s'articulait autour de **5 orientations stratégiques globales** et a permis de réaliser et approuver **5 documents de référence**.

### Les 5 orientations stratégiques

- ⊙ **Préserver le cœur du Grand Site : le Cirque de Navacelles**
- ⊙ **Gérer et maîtriser la fréquentation et les flux** en résolvant les problèmes de circulation dans le Cirque et en utilisant les fonctions de « Relais Grand Site » des belvédères notamment.
- ⊙ **Transmettre et révéler l'Esprit des lieux**, caractéristiques et composantes du Grand Site mais aussi ses différentes approches
- ⊙ **Protéger, restaurer et gérer la qualité du site à l'échelle du Grand Site** à partir notamment de la Charte Paysagère et Architecturale ; des démarches Natura 2000 et des mesures de protection.
- ⊙ **Impulser et partager un projet de gestion et de développement local durable** en lien avec les acteurs du territoire

### Les 5 documents de références

- ❖ **Le Schéma d'orientation pour l'aménagement et la valorisation du hameau de Navacelles** qui définit les principes de gestion de mise en valeur du hameau et de ses abords, positionné comme le cœur du Grand Site.
- ❖ **La Charte paysagère et architecturale** destinée à préserver la qualité des espaces et l'intégration paysagère des aménagements et équipements sur l'ensemble du territoire du Grand Site
- ❖ **Le Plan de circulation et de stationnement** proposant des modalités de déplacements multimodales (navettes, liaisons piétonnes et cyclables) et des outils d'observation et de gestion de la fréquentation.
- ❖ **Le Schéma de gestion des Activités de Pleine Nature** offrant une vision plus précise des espaces, sites et itinéraires de pratique et de leur gestion.
- ❖ **Le Schéma d'interprétation du patrimoine** présentant les principes de mise en valeur et d'interprétation du territoire.

En parallèle de ces études structurantes, d'autres actions ont été menées, notamment :

- **Le projet d'extension du Site classé**, constituant un dossier prioritaire conduit par la DREAL Languedoc-Roussillon en parallèle de la démarche de labellisation ;
- **La mission de maîtrise d'œuvre globale des espaces publics du hameau de Navacelles.**
- Les **démarches Natura 2000** en faveur de la biodiversité et des paysages ;
- Les actions d'inventaire et de réhabilitation du patrimoine.
- Le **plan de communication** et les supports de communication
- Les **animations** du Grand Site

Toutes ces études et actions ont fait l'objet de plusieurs échanges et ateliers de travail avec les acteurs publics, privés et partenaires du Syndicat mixte.

## Le programme d'actions 2008 - 2015

Les dépenses relatives à la mise en œuvre et la réalisation des actions du programme 2008 – 2015 s'élèvent à près de 8 millions d'euros.

Ces dépenses n'auraient pu être réalisées sans la participation financière de nombreux partenaires que sont les communautés de communes, les conseils départementaux, la région, l'Etat, l'Europe et d'autres sources de financements.

Le tableau ci-dessous présente la part des financements engagés par chaque partenaire et le Syndicat mixte dans la mise en œuvre du programme 2008-2015.

| Dépenses du programme d'actions 2008-2015 |                  |      |
|---|------------------|------|
|   | Montant en €     | %    |
| Financements SM                           | 115 257          | 1,4  |
| Financements CCPV                         | 508 542          | 6,4  |
| Financements CCLL                         | 884 114          | 11,1 |
| Financements CD34 (Ex-CG34)               | 744 512          | 9,3  |
| Financements CD30 (Ex-CG30)               | 2 339 125        | 29,3 |
| Financements Région                       | 1 104 436        | 13,8 |
| Financements DREAL                        | 550 555          | 6,9  |
| Financements autres Etat                  | 550 000          | 6,9  |
| Financements Europe                       | 691 007          | 8,6  |
| Autres financements (FCTVA, mairies...)   | 504 100          | 6,3  |
| Gites Vissec                              | 115 257          | 1,4  |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>7 991 648</b> |      |

*NB : Depuis les années 1980 et la première phase de l'OGS, de nombreux autres investissements ont été réalisés, non pris en compte dans le présent bilan financier, représentant pour autant des volumes importants engagés par les collectivités et l'Etat (Moulins de la Foux, La Baume Auriol, l'enfouissement des réseaux à Navacelles, la réhabilitation du petit patrimoine ...).*

La mise en œuvre des programmes d'actions a doté le territoire du Grand Site du Cirque de Navacelles d'aménagements et de services réalisés dans le respect de l'identité et de la singularité des lieux, et a permis d'engager une démarche partenariale de gestion durable et concertée du site.

Le tableau suivant présente l'état d'avancement du programme de l'OGS 2008–2015 avec de nombreuses actions engagées (Aménagement des belvédères, signature de la Charte paysagère et architecturale, inventaire du patrimoine culturel,...) certaines en cours de finalisation, la poursuite d'actions continues (Comptages, Actions en faveur du maintien des milieux ouverts...) et le report de certaines actions.

## ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME DE L'OPERATION GRAND SITE DE NAVACELLES 2008 – 2015

En rouge sont indiquées les actions qui concernent le site classé actuel et en cours d'extension

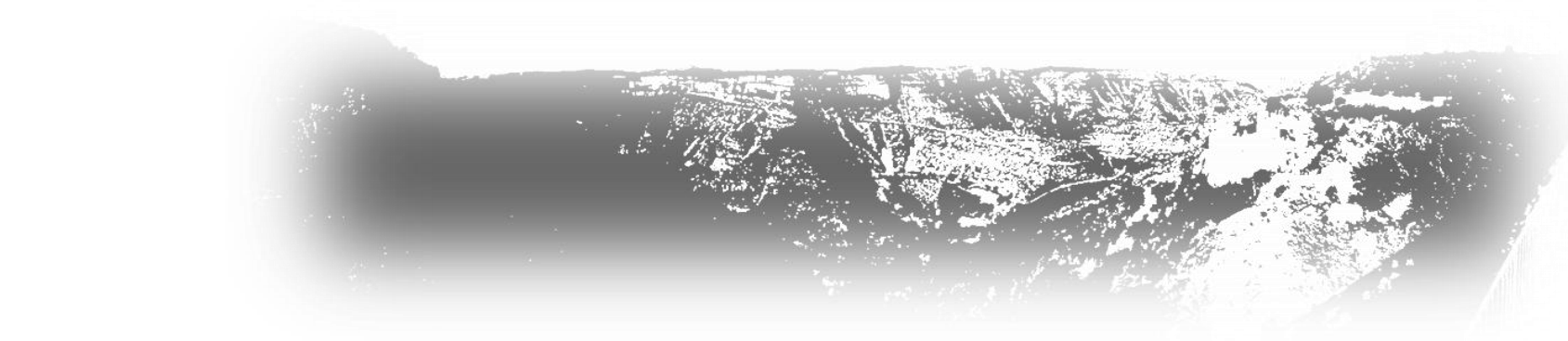
| Orientations stratégiques   | Actions   | Réalisé   | En cours  | Projeté   | MO   |                  |
|---|---|---|---|---|--|------------------|
| Préserver le cœur du Grand Site   | A1  | Renforcer la protection du Site par l'extension du site classé  | Délibérations favorables des 4 communes et communautés de communes concernées | Enquête publique en cours mars-avril 2016   | 5 257ha de site classé   | Etat             |
|   | A2  | Schéma d'orientations pour l'aménagement, la valorisation et l'organisation du cirque de Navacelles et de ses abords  | Etude finalisée en 2014   | Début de mise en œuvre avec la mission de valorisation des espaces publics du hameau  | Travaux dans le hameau projetés 2017-2019<br>Poursuite des autres projets  | SM / comcom      |
|   | A3  | Préparer la gestion du site en concertation   | 20 réunions entre 2009-15   | Se poursuit avec l'association des habitants à la mission de valorisation des espaces publics du hameau   |  | SM               |
| Protéger, restaurer et gérer la qualité du site à l'échelle du Grand Site | B1  | Charte paysagère et architecturale  |   |   |  |                  |
|   |   | Etude et réalisation du diagnostic, orientation et guide pratique de recommandations                                  | Documents finalisés en 2014   |   |  | SM               |
|   |   | Mise en place du conseil architectural et paysager  | Mis en place avec les CAUE en 2015  |   |  | SM               |
|   |   | Approbation de la charte par les communes   |   | 10 communes ont délibéré favorablement en février 2016  |  | Com              |
|   |   | Suivi et mise en œuvre de la charte   |   | De façon continue : comité technique de suivi, réunions publiques, support d'information (affiche flyer, expo...)                                     | Poursuite et lien avec les autres politiques sectorielles au sein de la conférence Grand Paysage                                   | SM               |
|   | B2  | Restaurer et mettre en valeur le patrimoine paysager et architectural des bourgs et hameaux du Grand Site             | Traversée de Montdardier, Soubès, place de Sorbs, restauration Le Cros...     | De façon continue : aide aux communes pour leur projet  |  | Com              |
|   | B3  | Inventaire du patrimoine culturel   | Action continue   | Poursuite avec l'Entente Causse et Cévennes   |  | Comcom/SM        |
|   | B4  | Restauration et valorisation des zones agricoles dans les gorges (Bayrades et Serizières, traversières d'oliviers...) | Etude des potentialités agricoles de certaines zones                          | Concertation avec propriétaires des Serizières, étude faisabilité création d'une association foncière agricole  | Restauration en partie des paysages agricoles et des patrimoines agropastoraux   | SM/Com           |
|   |   | Maintenir les milieux ouverts sur les Causse  |   | Action continue : programmes Life, CTE, CAD, Maeter (11 062ha contractualisés)  | Poursuite et lien avec les autres politiques sectorielles au sein de la conférence Grand Paysage                                   | CPIE             |
|   |   | Gestion et accompagnement des projets agro-pastoraux  |   | Action continue : programme OCAGER, aide au foncier et soutien aux exploitations...   |  | Comcom-CPIE      |
|   | Préservation de la ressource en eau, gorges de la Vis et de la Virenque |   | Action continue : dans le cadre du SAGE Hérault                               |   | Comcom   |                  |
| Gérer et maîtriser les flux   | C1  | Etude fréquentation   | Etude finalisée en 2008   |   |  | SM               |
|   | C2  | Plan de circulation et de stationnement   | Etude finalisée en 2014   | Observatoire mis en place de façon continue depuis 2014.<br>Premières mesures pour réguler les flux mise en place (test vélo électrique, navettes...) | Mise en place de modes alternatifs d'accès au Cirque de Navacelles à partir des 2 belvédères et des villages porte du site classé. | SM/ Dpt - Comcom |
|   | C3  | Mise en place d'éco-compteurs   |   |   | Projet   | SM               |
| Transmettre et révéler l'Esprit des lieux                                 | D1  | Schéma d'interprétation   |   |   |  |                  |
|   |   | Réalisation du schéma : diagnostic, identification des thèmes, schéma d'accueil et de découverte.                     | Etude finalisée en 2011   |   |  | SM               |
|   |   | Mise en œuvre   |   | Valorisation des haltes patrimoine et la redistribution des flux de visiteurs en cours  | Diffusion multimédia   | SM               |
|   | D2.1  | Relais Grand Site, la Baume Auriol  |   |   |  |                  |
|   |   | Aménagements  | Finalisés en 2011   |   |  | Comcom           |
|   | Prévoir parking de délestage  |   | Etude de faisabilité du foncier et topographique                              | Projet  | Comcom   |                  |

|  |  |   |   |   |   |                     |
|--|--|---|---|---|---|---------------------|
|  | <b>D2.2</b>  | <b>Relais Grand Site du Belvédère de Blandas</b>  | Inauguré en 2013  |   |   | Comcom              |
|  | <b>D3.1</b>  | <b>Site et maison de la Prunarède</b>   |   |   |   |                     |
|  |  | Travaux de réhabilitation (mise hors d'eau / hors d'air)  | Finalisés en 2014   |   |   | Comcom              |
|  |  | Projet d'accueil et valorisation sur l'ensemble du site de la Prunarède   |   |   | Projet  | Comcom              |
|  | D3.2   | <b>Maison de la Vis et de la biodiversité</b>   | Etude faisabilité finalisée   | Action reportée   |   | Com                 |
|  | D3.3   | <b>Maison de Blandas village</b>  | Abandonnée et regroupée au relais Grand Site de Blandas   |   |   | Com                 |
|  | D4.1   | <b>Sécuriser et valoriser la cave Vitalis</b>   | Etude historique archéologique importante + livre de vulgarisation édité                          | Abandon de la démarche de conventionnement avec les propriétaires pour l'accès au site. |   | Comcom              |
|  | <b>D4.2</b>  | <b>Bilan du programme de fouilles, restaurer et valoriser les mégalithes</b>  | Découverte de la grotte des Baumelles puis protection au titre des monuments historiques protégés | Action continue   |   | Etat                |
|  | D4.3   | <b>Restauration et valorisation des haltes patrimoine via des projets numériques ou à destination de publics spécifiques</b>                                  | Mise à disposition de tablettes numériques en 2015  | Poursuite avec les haltes patrimoine sur les années suivantes                           | Diffusion multimédia  | SM                  |
| D5   | <b>Définition et installation d'une signalétique cohérente et homogène</b> |   |   | A planifier après finalisation des aménagements majeurs                                 | SM  |                     |
| Impulser et partager un projet de gestion et de développement local durable en lien avec les acteurs du territoire | <b>E1.1</b>  | <b>Etude de faisabilité pour la réhabilitation de la maison des Faïsses</b>   |   | Relevé topographique en cours intégré au projet de valorisation du hameau de Navacelles | Etude de faisabilité et projet  | Com                 |
|  | <b>E1.2</b>  | <b>Assurer une offre d'hébergement de qualité</b>   |   | Action continue   |   |                     |
|  |  | Gîtes de groupe de Vissec   | Réalisés en 2013  |   |   | Com                 |
|  |  | Hébergement groupé à Montdardier  | Réalisé en 2015   |   |   | Com                 |
|  | E1.3   | <b>Schéma de gestion des activités de pleine nature et développement des outils associés</b>  | Etude finalisée en 2014   | Animation et suivi  |   | SM                  |
|  | E1.4   | <b>Participer au développement et à l'amélioration des prestations touristiques</b>   | Formations effectuées en 2014-2015 : « Les rencontres du Grand Site »                             | Poursuite des formations et échanges de façon continue                                  | Poursuite des formations et échanges de façon continue  | SM-divers           |
|  | E2.1   | <b>Valoriser les activités agro-pastorales dans les approches touristiques du territoire</b>  |   | Action continue : boutiques de vente et actions renforcées (guide des producteurs...)   | Enquête auprès des agriculteurs souhaitant mettre en place des visites d'exploitation à destination des visiteurs | Comcom – C&C / CPIE |
|  | E2.2   | <b>Gestion des espaces agro-pastoraux</b>   |   | Action continue   |   | CPIE - Dpt          |
|  | E2.3   | <b>Accompagnement des projets agro-pastoraux à dimension paysagère</b>  |   | Action continue   |   | CPIE - Dpt          |
|  | E2.4   | <b>Définition d'un plan de gestion sur les propriétés des collectivités</b>   | Réalisé en 2015 ENS des belvédères de Blandas et ENS du Castelet Portail                          |   |   | CPIE - Dpt          |
|  | E3.1   | <b>Fonctionnement technique du Syndicat mixte Grand Site de Navacelles</b>  |   | Action continue   |   | SM                  |
|  | E3.2   | <b>Organisation de la concertation, de la communication et de la diffusion des connaissances</b>  | Plan de communication et médiation finalisé en 2014 (site internet, flyer...)                     | Poursuite de façon continue   | Programme des animations du Grand Site associant prestataires privés et publics                                   | SM                  |
|  |  | Mise en place d'un groupe gouvernance touristique, promotion et marketing avec les différents offices de tourisme et les 2 comités départementaux du tourisme | Mise en place en 2013. 12 réunions effectuées fin 2015  | Animation et suivi  |   | SM                  |
|  | E3.3   | <b>Centre de ressources patrimoine et environnement</b>   |   | Action continue   |   | CPIE                |
|  | E3.4   | <b>Développement des programmes de formations et sensibilisation aux patrimoines du Grand Site</b>  | Formations effectuées en 2014-2015 : « Les rencontres du Grand Site »                             | Poursuite des formations et échanges de façon continue                                  | Poursuite des formations et échanges de façon continue  | SM                  |
| E3.5   | <b>Observatoire photographique des paysages</b>                            |   | Action continue   |   | CPIE  |                     |

Légende des MO = maîtrise d'ouvrage :

Etat ; Dpt= départements ; Comcom= Communautés de communes ; Com= communes ; CPIE= CPIE des Causses Méridionales ; C&C= Entente Causses et Cévennes ; SM=Syndicat Mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles.

## V - Des réalisations nombreuses, une démarche ambitieuse




Au moment de briguer le label "Grand Site de France", le Grand Site du Cirque de Navacelles se trouve dans une dynamique forte d'aboutissement des actions prévues dans le programme de l'OGS 2008-2015. Mais le Grand Site se donne aussi aujourd'hui de nouvelles perspectives, dimensionnées à l'échelle du Bien Causses et Cévennes, associant toutes les politiques publiques qui concourent depuis de nombreuses années à la qualité du paysage dont les démarches pour l'ouverture des milieux menées depuis 20 ans sur les Causses.


Elles vont mobiliser la gouvernance du Grand Site, l'Etat, les autres collectivités partenaires et plus largement les acteurs de l'agriculture, la biodiversité, l'urbanisme, l'aménagement des voies et le tourisme.


L'idée est de renforcer dans la prochaine période où les moyens financiers sont contraints, l'efficacité dans une "**Conférence Grand Paysage**" autour de tous les dispositifs techniques et financiers mobilisables.


Nous présentons dans les pages suivantes du chapitre V, ce qui est en place, ce qui est cours et ce qui sera engagé dans les 6 années à venir avec les pictogrammes suivants :

### Légende des annotations

 Action réalisée

 Action en cours

 Action projetée

 Lien avec la gestion du Bien Causses & Cévennes

Cette présentation se fera autour de 4 axes du programme 2017-2022, différents de ceux du précédent programme mais permettant de gagner en cohérence:

V – 1 La gestion du cœur du Grand Site

V – 2 Le Grand Paysage de haute qualité

V – 3 Le Grand Site, catalyseur pour les ressources locales

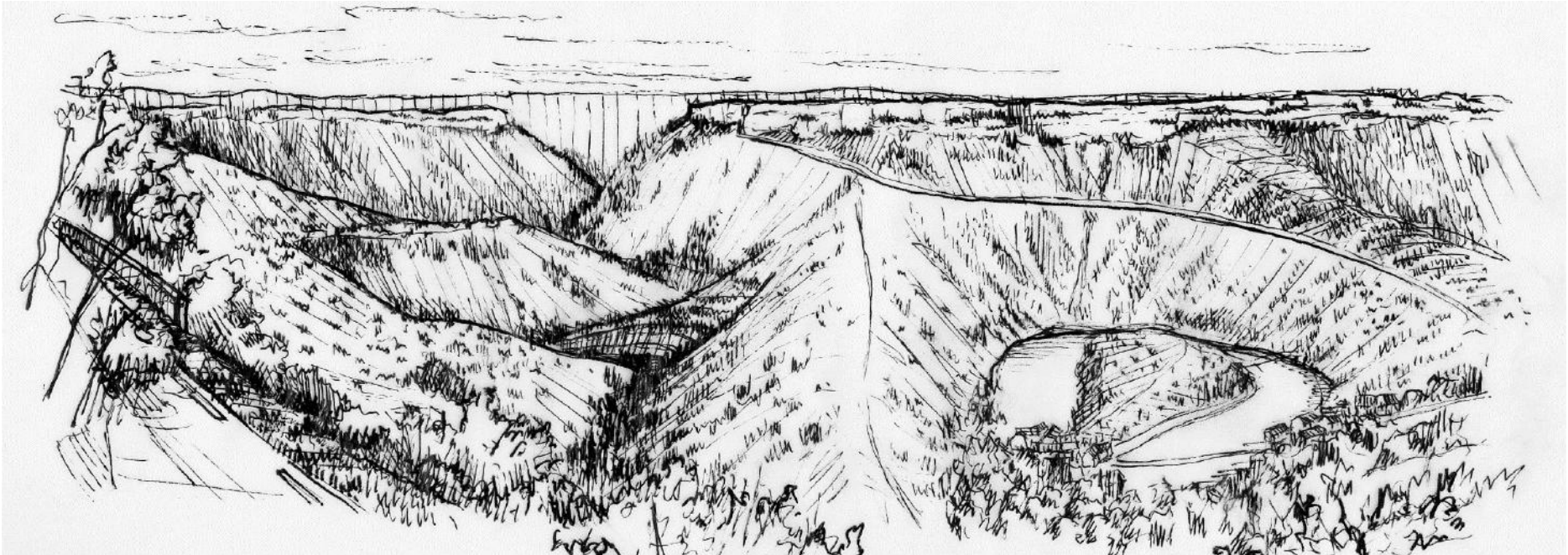
V – 4 Le Grand Site, opérateur du Bien Causses & Cévennes et le suivi de la démarche

Chacun des 3 premiers axes est précédé d'un texte introductif explicitant le projet et la vision pour les 20 ans à venir, que se sont fixés le Syndicat mixte et ses partenaires au-delà de ce programme à 6 ans. Ce texte exprime et figure un état souhaitable à échéance donnée des paysages, des milieux dans certaines zones prioritaires en conformité avec les ambitions du Bien Causses et Cévennes.

Un tableau récapitulatif en pages 101-102 fait la synthèse des actions du programme pour les 6 prochaines années.



## V.1. La gestion du cœur du Grand Site : Le hameau de Navacelles et les belvédères



V.1.1. L'extension du site classé

V.1.2. Les aménagements et la valorisation du hameau et des belvédères

V.1.3. Les belvédères : Aménagements réalisés et rôle structurant des belvédères

V.1.4. La gestion des flux et de la fréquentation





## *L'ambition pour le cœur du Grand Site*

*A l'écheance des réalisations amorcées, le hameau de Navacelles devrait avoir recouvré son caractère, en accord avec l'empreinte laissée par l'Homme dans ce paysage naturel grandiose et en incluant harmonieusement les usages actuels du site par les habitants et les visiteurs.*

*On devra retrouver alors la lecture du méandre, de la coquille et du hameau, sa dimension naturelle et la marque de l'installation de l'Homme, le tout formant un ensemble harmonieux.*

*De plus, cette structure devra être perceptible non seulement depuis le rebord des Causses mais aussi dans le hameau lui-même.*

*Alors qu'aujourd'hui l'image du hameau semble parfois brouillée, le hameau aura été nettoyé, dévoilé, révélé. Son image aura été retrouvée et la lecture du site aura été simplifiée, rendue plus limpide :*

- La rivière, la coquille, le bâti des ensembles du hameau et les circulations auront retrouvé leur pertinence,*
- Certains bâtiments techniques accumulés sans logique auront été supprimés, des cheminements auront été retrouvés en tenant compte de leur fonctionnalité et des contraintes environnementales,*
- L'implantation des cheminements le long de la rivière, la Vis, les covisibilités des groupes de maisons, celles de la cascade et du pont seront retrouvées,*
- Avec les conseils des services de l'Etat, de la mairie, du guide de référence édité par le Syndicat mixte en concertation avec les services de l'Etat, DREAL et les STAP 30 et 34, et les CAUE, la restauration des ruines sera encouragée,*
- Enfin un véritable équilibre entre les usages des habitants et ceux des visiteurs sera clairement perceptible.*

*Les circulations et les cheminements entre les belvédères et le hameau, mais également avec les moulins de la Foux, seront facilités, sécurisés et clairement visibles. Des alternatives modales pour se rendre au hameau de Navacelles seront à la disposition des visiteurs. Ils pourront découvrir les gorges au départ des belvédères mais également à plus longue échéance, depuis les villages Portes du site classé.*

*En compléments des actions déjà en place aux deux belvédères, les visiteurs trouveront une information claire, coordonnée et « en temps réel » sur les différents modes d'accès et de découverte proposés. Des zones de stationnement temporaires seront ouvertes en saison estivale. Des animations (journées de producteurs, ateliers pédagogiques, expositions temporaires...) renforceront l'offre pérenne déjà proposée.*

*Le périmètre du site classé aura été étendu aux reliefs préservant les perspectives du grand paysage, aux abords du hameau et des gorges.*

*Les paysages des gorges seront préservés dans leurs différentes caractéristiques (rivière, ripisylve, prairies, parois rocheuses, terrasses, zones de culture), fonctions (agricole, biodiversité...). Les éléments historiques, témoignages de l'activité humaine seront en partie restaurés et valorisés : les Bayrades, les Sérizières, les ruines du moulin du hameau, le béal depuis la zone de captage, les moulins de la Foux.*

*Les cheminements et sentiers de randonnée seront valorisés, coordonnés et les pratiques de sports et loisirs de nature (VTT, pratique équestre, pêche...) régulées. Les rares zones de stationnement dans les gorges seront traitées de façon très discrète avec des aménagements frugaux.*

*De façon plus détaillée :*

- *Le méandre sera libéré de tout véhicule.*
- *Le parking visiteur du hameau sera intégré en fonction des visibilitées depuis les belvédères.*
- *Le fossé, large blessure dans le méandre aura été rééquilibré, reconquis et mis à profit pour redessiner le cheminement et le profil du béal.*
- *Les terrasses auront retrouvé leur profil en veillant à leur rendre un usage et en utilisant les matériaux trouvés sur place.*
- *La plagette aura retrouvé sa fonction de détente, de découverte, de contemplation, libérée des véhicules et des circulations, capable de résister aux aléas climatiques, mais accessible aux véhicules de secours.*
- *Les belvédères sur la Vis jalonnent de façon discrète le « chemin de ronde ».*
- *Le déplacement du béal permettra retrouver sa logique de collecte et de distribution de l'eau pour les jardins tout en jouant le rôle de bordure pour les cheminements.*
- *Le mail d'accueil marquera l'entrée dans le hameau.*
- *Le stationnement sera différencié pour les visiteurs et les habitants. Un stationnement pour les randonneurs sera installé en amont du hameau.*
- *Les stationnements pour les habitants desserviront exclusivement les habitations à distance raisonnable.*
- *Les disponibilités en place dans le hameau et la tarification seront clairement affichés aux belvédères et les visiteurs seront incités à se rendre à pied par les sentiers au hameau afin que la progression vers le hameau soit en elle-même source de plaisir.*
- *Le bâtiment communal disposera d'un projet pour l'accueil des randonneurs et la mise en place d'un espace d'expositions.*
- *L'utilisation des navettes sera encouragée, notamment en rendant sa tarification plus attractive que l'usage du parking visiteurs dans le hameau.*
- *La prairie du méandre continuera d'être entretenue. D'autres parcelles seront remises en culture (fourrage, vignes et leurs cabanes, fruitiers, chênes truffiers...)*
- *Les pratiques de sports et loisirs de nature seront régulées : les sentiers interdits aux VTT lorsqu'ils ne sont pas adaptés, la pratique équestre régulée, le stationnement des bêtes pour la nuit organisé, les activités de pêche valorisées.*



*Îlots d'habitations du hameau de Navacelles*


Nous présentons dans les pages suivantes **ce qui est en place, ce qui est cours ou ce qui sera engagé dans les 6 années à venir** selon les pictogrammes colorés et le plan suivant :

1. L'extension du site classé
2. Les aménagements et la valorisation du hameau et des belvédères
3. Les belvédères : Aménagements réalisés et rôle structurant
4. La gestion des flux et de la fréquentation.

*Les tableaux récapitulatifs en pages 40-41 et 101-102 vous le rappellent également.*

La Commission Supérieure des Sites Perspectives et Paysages qui a approuvé en février 2012 le programme de l'Opération Grand Site (OGS) de Navacelles, présenté par le Syndicat mixte d'études et de pilotage du grand site, a assorti sa validation de la « **demande impérative de renforcement du site par l'extension du classement** ».

Marc Esteben, inspecteur des sites à la Dreal Languedoc-Roussillon, en charge du dossier résume dans le texte ci-dessous les arguments développés dans son rapport de présentation de l'extension du site classé de fin 2015 :

« L'extension du classement du site est également mentionnée dans le dossier de candidature des Causses et Cévennes à l'UNESCO. 

Déjà en 2011, le Syndicat mixte du Grand Site de Navacelles avait délibéré dès le 8 Mars 2011 en faveur « du lancement de la démarche d'étude du périmètre d'extension du site classé ».

Le Cirque de Navacelles et les gorges de la Vis sont classés au titre des sites pittoresques depuis le 8/12/1983. Le site s'étend de la résurgence de la Foux jusqu'à Madières, incluant le Cirque et l'ensemble des gorges, jusqu'au rebord du plateau, en limite du causse.

Une protection du paysage du rebord des plateaux, situés de part et d'autre des gorges, a été établie au moyen d'une inscription du site en 1991, afin de protéger les abords du site classé. Celle-ci se caractérise par sa configuration et son étendue, différentes d'un département à l'autre et notamment en certains endroits par son étroitesse. Elle représente finalement un manchon de protection très réduit, dont les limites sont relativement arbitraires au plan paysager. Il convient de noter en outre que les limites du site inscrit actuel n'intègrent pas certains secteurs paysagers stratégiques du site qui demeurent hors protection.

De manière générale, il est permis de constater que les protections actuelles, de niveau différent (inscription et classement), ne rendent pas compte de l'unité paysagère originelle du site et de sa genèse. Enfin, elles n'apparaissent pas à l'échelle du Grand Site et de son vaste territoire.

Le projet d'extension du classement consiste principalement en l'extension du site classé actuel au causse alentours, site matriciel des gorges et du Cirque de

Navacelles. Il englobe la totalité du site inscrit actuel et l'étend pour lui assurer une meilleure cohérence paysagère.

Cette nouvelle délimitation aura pour effet de reconnaître le causse comme entité paysagère à part entière, celui-ci ne constituant pas un simple abord des gorges mais sa matrice originelle. Le causse constitue en effet en tant que tel un paysage culturel, comme nous le rappelle son inscription sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO.

La proposition de délimitation :




Compte tenu de la difficulté à trouver une limite raisonnable au classement sur le causse, vue son étendue, la délimitation suivra les reliefs qui déterminent le *bassin visuel rapproché du grand paysage*, aux abords des gorges et ce faisant définissent *une entité paysagère du causse* plus cohérente que le strict manchon de protection du site inscrit actuel.

Ce parti aura pour effet de :



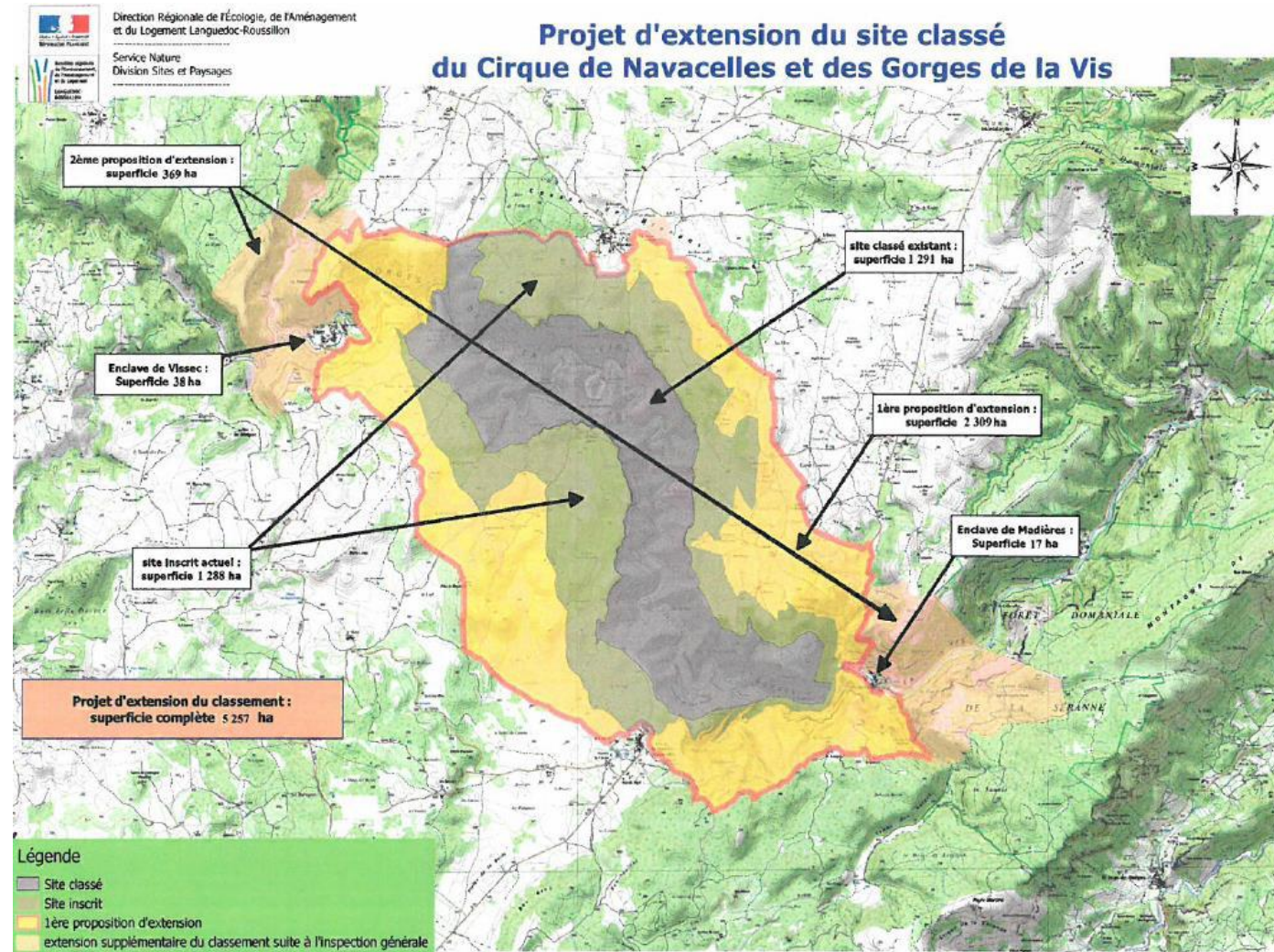
- préserver les parcours d'accès au Grand Site et notamment aux 2 belvédères principaux
- préserver intégralement des éléments patrimoniaux exceptionnels comme l'ensemble agro pastoral de la ferme de la Prunarède ou des portions spectaculaires de vallée sèche en amont de la résurgence de la Foux.
- préserver des secteurs du causse ou des versants en covisibilité directe avec les 2 principaux belvédères de Blandas ou de la Baume Auriol qui ne sont pas protégés aujourd'hui et de manière générale d'offrir une meilleure protection des secteurs de covisibilités entre les deux Causses.

La protection des cœurs de village, couverts par des abords inscrits aux Monuments Historiques, est renvoyée aux documents d'urbanisme qui pourront s'appuyer sur la charte paysagère qui a notamment repéré l'intérêt paysager des silhouettes villageoises et des entrées de site. »

**Etat d'avancement :** Enquête publique 1<sup>er</sup> semestre 2016 

**Rappel des étapes :**

- **Mars 2011 :** Délibération du comité syndical du Grand Site en faveur « du lancement de la démarche d'étude du périmètre d'extension du site classé. ».
- **21 Novembre 2014 :** Réunion en sous-préfecture du Vigan, présentation du périmètre d'étude aux maires des 4 communes de Vissec, Blandas, Rogues et Saint-Maurice-Navacelles
- **Décembre 2014 - Mars 2015 :** Concertation avec les conseils municipaux
- **Décembre – Mars 2015 :** Délibérations des communes en faveur du périmètre et sollicitations des partenaires
- **Juillet 2015 :** Visite avec Monsieur BOYER, Inspecteur général du Ministère du Développement Durable
- **Juillet-Août 2015 :** Intégration des remarques de Monsieur BOYER et échanges avec les communes sur la nouvelle proposition de périmètre
- **Août à Octobre 2015 :** Délibérations des collectivités en faveur du nouveau périmètre (Cf. Annexe 5: Les délibérations des collectivités en faveur du projet d'extension du site classé)
- **Mars à avril 2016 :** Enquête publique




**Rappel des superficies :**

Site classé actuel : 1274 hectares (08/12/1983)

Site inscrit associé : 1309 hectares (15/05/1991)

Extension du site classé : 2 674 hectares

**Projet du nouveau périmètre du site classé : 5 257 ha, soit 11.4% du Grand Site** 

## V.1.2. Les aménagements et la valorisation du hameau et des belvédères

Outre le classement, des actions de préservation et de valorisation ont été engagées dans le hameau depuis les années 90. Ont ensuite suivi des actions sur les belvédères, ces derniers accueillant déjà une forte population à partir de bâtiments déjà présents (ancienne ferme caussenarde et restaurant des années 60). Afin d'engager une vraie réflexion sur la gestion de la fréquentation dans le hameau, les gorges et les belvédères, ont également été menées plusieurs études déjà évoquées, dont certaines concernent spécifiquement le cœur du Grand Site :

- Schéma d'orientations pour l'aménagement, la valorisation et l'organisation du cirque de Navacelles et de ses abords
- Plan de circulation et de stationnement
- Mission de maîtrise d'œuvre pour la valorisation des espaces publics du hameau de Navacelles.

Les enjeux dans le cœur du Grand Site sont effectivement importants :

- Circulation et stationnement : un hameau avec 600 à 1000 véhicules/jour pour 60 places de stationnement officielles (sur quelques semaines en saison estivale)
- Architecture et réhabilitation : des bâtiments en ruines, des réhabilitations à encadrer
- Espaces publics : une qualité faible et un manque de lieux communs et de clarté dans les usages (informations...)
- Equipements publics : des besoins d'installation (station d'épuration...)
- Economie : 6 établissements, des services de base à développer
- Concilier vie quotidienne des habitants et accueil des visiteurs
- ...

Et le site étant très contraint géographiquement et visible totalement depuis les 2 belvédères, il était donc très important d'avoir une action très réfléchie et parcimonieuse dans l'attitude à adopter.

### V.1.2.1. Valorisation du hameau dès les années 90, perspectives de gestion à 30 ans et projet de valorisation à 3 ans

#### a) Une première phase de valorisation communale du hameau



Entre 1990 et 2000, des premières réalisations ont été mises en place dans le hameau par la mairie de Saint-Maurice-Navacelles :

- le dallage des ruelles de Navacelles et l'éclairage public,
- traitement des petits bâtiments publics et techniques (sanitaires...),
- mise sous terre des fils électriques et téléphoniques du hameau,
- sauvegarde du dernier mur restant de la chapelle Notre Dame à Navacelles (abside) pour stopper les dégradations des derniers vestiges,
- achat du bâtiment communal des Faïsses,
- réhabilitation du pont moutonnier et de la calade,
- début de l'assainissement du hameau de Navacelles aujourd'hui défectueux.

*La chapelle Notre Dame*



*Le bâtiment acheté par la commune de Saint-Maurice-Navacelles*



*Le pont de Navacelles*



b) Une phase de concertation avec les habitants du hameau

Entre 2009 et 2011, le Syndicat mixte a missionné le CPIE des Causses Méridionaux pour recenser les demandes des habitants du hameau. Suite à une dizaine de réunions, les habitants ont reçu en février 2011 un document synthétisant leurs demandes et apportant des premiers éléments de réponse sur les démarches de protection et les collectivités concernées.

Ce travail a été repris par le Syndicat mixte et les services de l'État dans la rédaction du programme d'actions 2012-15 (notamment en définissant une orientation stratégique recentrant Navacelles au centre des problématiques « Préserver le cœur du Grand Site : le Cirque de Navacelles ») et en intégrant dans les études du Schéma d'orientations pour l'aménagement, la valorisation et l'organisation du Cirque de Navacelles et du Plan de circulation et de stationnement, une demande de participation et de consultation des habitants du hameau. Huit réunions ont associé les habitants du hameau entre 2012 et 2013 sur ces deux études.

Un guide de recommandations pour les réfections et travaux à l'attention des habitants du hameau a été élaboré en concertation avec les services de l'Etat (DREAL, STAP 30, STAP 34) et partenaires (CAUE 30, CAUE 34 et le bureau d'étude du Syndicat mixte du Grand Site).

c) Mise en place d'une gestion au quotidien renforcée en période estivale.

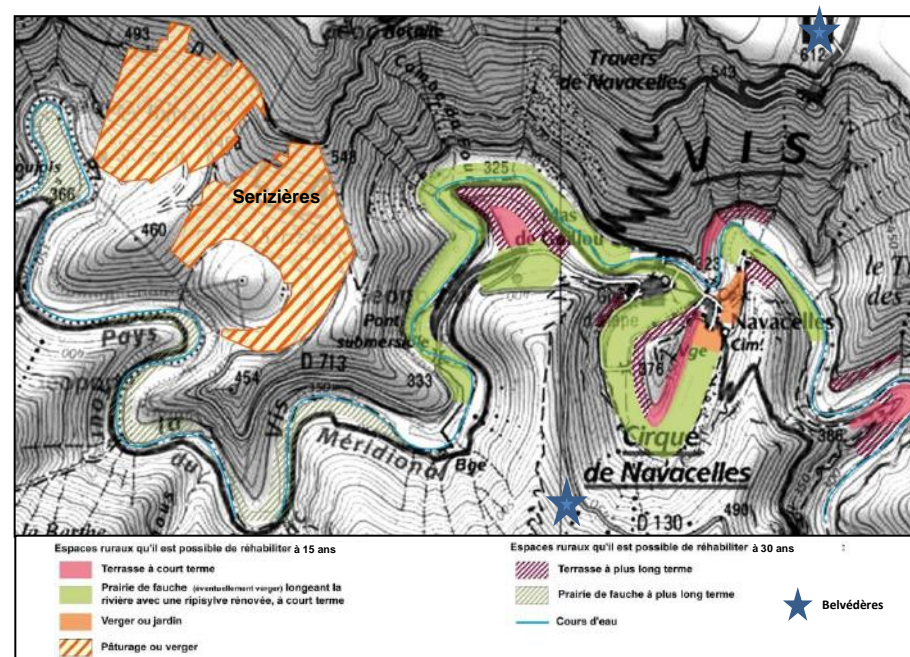
Le Syndicat mixte du Grand Site de Navacelles, pour aider la mairie de Saint-Maurice-Navacelles, emploie une personne chargée de l'entretien quotidien du hameau pour la saison estivale sur six mois.

Depuis 2012, le Syndicat mixte assure la mise en place d'équipes d'éco-volontaires dans le hameau et dans les gorges sur la saison estivale pour répondre aux demandes des habitants qui ne souhaitent pas être les relais d'information pour les visiteurs. Cette action permet de proposer également une réelle découverte du cœur de site (visites guidées gratuites, lecture de paysages) et ainsi inciter les visiteurs à prolonger leur visite. Ce sont des volontaires formés par les équipes de gardes de l'environnement du Conseil départemental du Gard, le CPIE des Causses méridionaux et le Syndicat mixte du Grand Site de Navacelles.

d) Une vision prospective pour l'aménagement, la valorisation et l'organisation du Cirque de Navacelles et de ses abords.

**Le schéma d'orientations pour l'aménagement, la valorisation et l'organisation du hameau de Navacelles et de ses abords** a défini les principes de gestion et de mise en valeur du hameau et de ses abords. Il offre une vision prospective des aménagements, équipements, liaisons douces et animations à réaliser, pour préserver et valoriser le hameau tout en assurant un accueil de qualité et une offre de services et d'activités « éco-touristiques ».

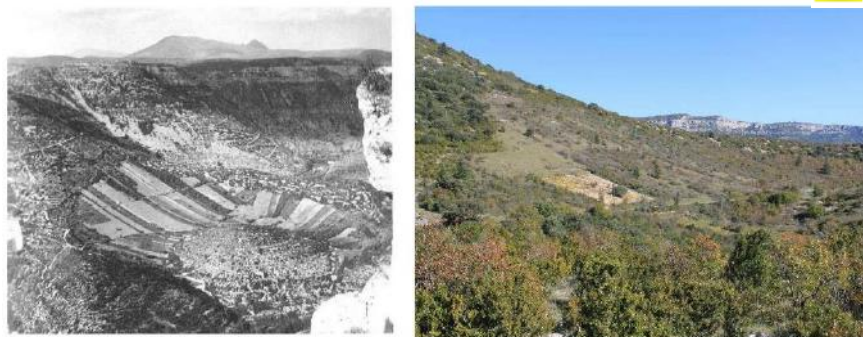
La carte ci-dessous présente le projet **d'éco-paysage naturel et agricole** illustrant l'orientation 1 « restaurer en partie le paysage agricole, tel qu'il existait au moment de la mise en place de la protection ».



Il s'agit de retrouver les grandes qualités paysagères qui ont justifié le classement du Cirque de Navacelles. Il s'agit également de reconquérir des espaces naturels

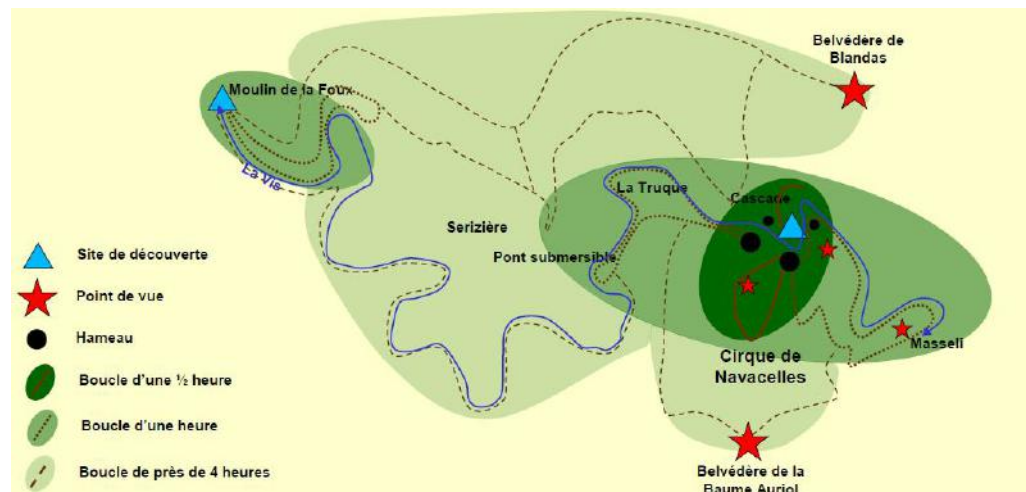
abandonnés, pour enrichir la biodiversité et favoriser la valorisation des espaces adaptée aux usages agricoles et besoins contemporains.

Actuellement le travail engagé avec les propriétaires de la zone des Serizières est dans l'axe de cette orientation. L'objectif est la réhabilitation de plusieurs des 11 cabanes pastorales, la mise en place d'une association foncière pastorale et si possible une valorisation agricole par l'installation d'un agriculteur.



Serzière – années 1900 et 2015

Le Schéma suivant présente les principes d'organisation des cheminements piétonniers et de la découverte éco-touristique à l'échelle des deux belvédères et des Moulins de la Foux dans les Gorges de la Vis. Il s'organise sur le principe de boucles de randonnée variant de ½ heure à plus de 4 heures, et passant par des points de vue ou sites de découverte.



Dossier de candidature au label Grand Site de France – Cirque de Navacelles  
PARTIE B : Vers la labellisation Grand Site de France – Mai 2016

Le cheminement à pied entre le hameau et les moulins de la Foux est déjà possible et entretenu sur une boucle de 3h. Par la suite, dans un premier temps, seront traitées en priorité les liaisons en aller-retour avec les belvédères et leur sécurisation. A plus long terme, des boucles courtes dans le hameau ou longues avec les belvédères et même les villages aux bords du site classé sont recherchées.

Ce schéma d'orientations en identifiant et spatialisant les contraintes existantes sur le site (inondabilité, assainissement...) et des besoins en espaces publics (place...) ou équipements publics (station d'épuration...), a permis de préparer la mission de maîtrise d'œuvre pour la valorisation des espaces publics du hameau de Navacelles lancée en juin 2015.

e) Le projet à 3 ans pour la valorisation des espaces publics du hameau de Navacelles



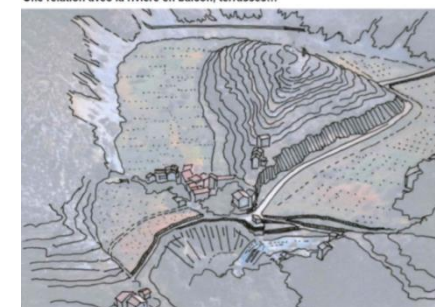
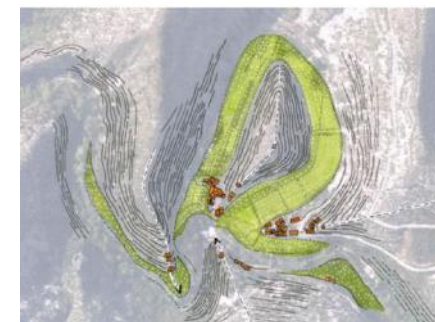
La mission de maîtrise d'œuvre pour la valorisation des espaces publics du hameau de Navacelles a vocation à assurer l'intégration de l'ensemble des projets du hameau dans une perspective de préservation et de mise en valeur de la qualité paysagère du site.

Cf. Annexe 6. Les courriers des collectivités pour la délégation de la mission de valorisation des espaces publics du hameau de Navacelles.

Le premier travail a été de définir de façon détaillée et partagée les grandes composantes paysagères du Cirque de Navacelles :

1. Un site naturel mais avant tout qui témoigne de **l'intelligence de l'homme** pour s'y installer
2. Une implantation du bâti à proximité de la rivière et sur les lignes de crêtes pour laisser libre les terres cultivables et arables ;

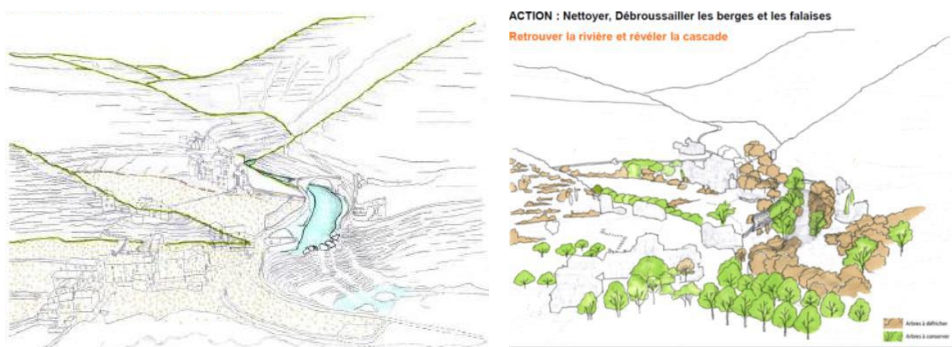
Les composantes du paysage : un paysage construit par l'homme



3. La rivière un élément fondateur : relation à la rivière importante, terrasses en bords de rivière; balcon donnant vue sur la cascade (aujourd'hui enfriché)
4. Le méandre, une composante structurante et autrefois lisible avec la cascade et la rivière
5. Les falaises, la cascade traduisent un paysage construit à partir des contraintes géomorphologiques mais façonné par l'homme
6. Un équilibre fragile : autrefois une structure lisible aujourd'hui en péril car encombrée, dégradée, par endroit abandonnée, avec des éléments techniques non adaptés...

En termes d'actions, il s'agit de s'inscrire dans la continuité en nettoyant le site et en trouvant comment inscrire les nouveaux usages dans le site, en les clarifiant et en les « ordonnant » ; révélant ainsi et valorisant comment les personnes se sont adaptées pour vivre, même difficilement, sur ce site.

La planche ci-après illustre le premier objectif : Révéler la structure naturelle du site : Cirque et gorges, méandre, rivière, cascade. A la suite, la planche suivante est un exemple d'action à mettre en place.



#### Les objectifs retenus sont de :

- Confirmer la structure compacte des hameaux (Supprimer les édicules techniques ; Conforter les murs)
- Lier les lieux, ordonner les flux et les usages, en s'inspirant des exemples remarquables encore présents de : chemins, béal et fontaines, terrasses et murets de soutènement, jardins et vergers
- Recalibrer les ouvrages récents, s'appuyer sur les anciens tracés
- Relier les espaces et valoriser les bords de rivière
- Conforter la structure paysagère – trame plantée + prairies et jardins
- Intégrer les stationnements dans la structure paysagère en utilisant la limite du méandre et enterrer les locaux techniques (station d'épuration).

#### Calendrier prévisionnel de réalisation :

Juillet 2016 dépôt du permis d'aménager

Septembre – octobre 2016 : commission des sites puis dépôt des dossiers de demande de subventions

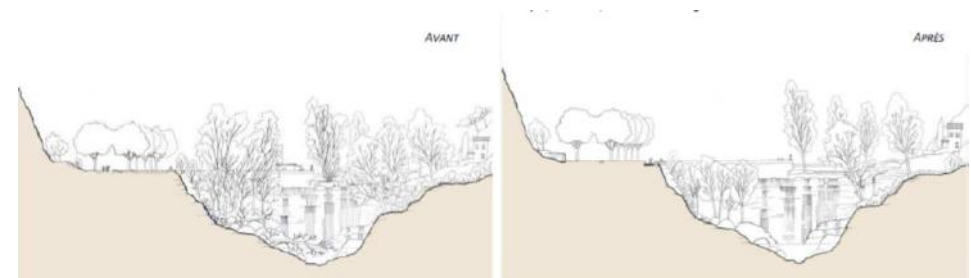
Janvier – avril 2017 : 1<sup>ère</sup> phase de travaux

Octobre 2017 – mars 2018 : 2<sup>ème</sup> phase de travaux

Octobre 2018 – mars 2019 : 3<sup>ème</sup> phase de travaux

**Maîtrise d'ouvrage globale déléguée à la CC Lodévois et Larzac** – Projet coordonné avec l'enterrement de la Station d'épuration (STEP). Cf. Annexe 6 : Les courriers des collectivités pour la délégation de la mission de valorisation des espaces publics du hameau de Navacelles à une maîtrise d'ouvrage unique.

#### Exemples d'illustrations des travaux de mise en valeur de la cascade et de ses abords le long du cheminement en balcon :





### V.1.2.2. Les belvédères : Aménagements réalisés et rôle

structurant des belvédères

En surplomb du Cirque de Navacelles, le belvédère de la Baume Auriol et le belvédère de Blandas constituent historiquement les deux points de vue les plus fréquentés pour observer la beauté du Cirque et se rendre dans le hameau de Navacelles.



Avant l'aménagement des belvédères, et au-delà des problématiques de circulation et de stationnement et des nuisances, le temps de visite sur les stationnements des belvédères était réduit à moins de trente minutes ne permettant pas une réelle découverte du Grand Site.

L'aménagement des belvédères, comme « **Relais Grand Site** » participe à la gestion des flux en incitant les visiteurs à laisser leur voiture, à la prolongation de la durée de visite et la mise en valeur du Grand Site en informant de l'offre sur l'ensemble du territoire. En effet, ils répondent à 4 objectifs majeurs :

- Accueil : informations, animations, restaurant, boutique de produits locaux, services, et aménités
- Gestion des flux : les belvédères structurent l'offre d'alternatives à la voiture et la diffusion des flux vers le territoire
- Interprétation et mise en valeur du site
- Restauration du patrimoine et des paysages

#### a) Le belvédère de la Baume Auriol

Cette ferme caussenarde située face au Cirque de Navacelles, dans le département de l'Hérault, a fait l'objet d'un premier projet d'aménagement du bâtiment existant en un lieu d'accueil du public et de présentation du Grand Site. Ainsi, le bâtiment offre aujourd'hui plusieurs espaces : un restaurant, un office de tourisme, une salle de vente et de dégustation de produits du terroir, une salle de projection vidéo et une exposition permanente sur les paysages de la Vis. Les abords ont été réaménagés afin d'assurer une intégration paysagère du site : organisation du stationnement, mise en discrétion de la station d'épuration, création d'une ouverture permettant l'accès au panorama par les personnes à

mobilité réduite. De plus, un chantier-école a permis de restaurer l'ensemble pastoral : lavagne et enclos pastoral.



Ferme de la Baume Oriol - Ancienne carte postale



La Baume Auriol après réhabilitation



Lavagne de 25 mètres de diamètre, reconstruite



Environ 100 mètres de muret rénové



Enclos pastoral reconstruit

## b) Le belvédère de Blandas



Le site du belvédère de Blandas a fait l'objet d'une opération de requalification et de mise en valeur en 2013, offrant aujourd'hui des espaces d'accueil, de stationnement, de détente et de contemplation, d'interprétation et de sensibilisation.

Antérieurement, le belvédère de Blandas avait bénéficié de quelques aménagements (balcons en bord de route, table d'interprétation, parking de la doline de 60 places bitumé) et disposait d'un restaurant privé souvent fermé et sans qualité architecturale avec un stationnement sauvage en premier plan. Avec environ 110 000 visiteurs par an sur le belvédère de Blandas et une situation exceptionnelle face au Cirque de Navacelles, la création d'un Relais Grand Site a été engagée dès les années 2000.

Aujourd'hui, le belvédère s'intègre au paysage et permet d'informer et renvoyer les visiteurs sur l'ensemble du territoire du Grand Site du Cirque de Navacelles. Cet aménagement permet de diminuer la prégnance des voitures, de retrouver le paysage de la doline, des bordures des causses, les murets et enclos pastoraux et de proposer des modes alternatifs de déplacement.

Un service de navette en direction du hameau est proposé en période estivale.

### Les réalisations du Belvédères de Blandas en chiffres

- ✓ *Un espace d'accueil intégré au paysage.*
- ✓ *1,5km de cheminement et de découverte avec sentier d'interprétation, maquette, longue vue d'observation des rapaces...*
- ✓ *Des espaces d'accueil, de détente, de contemplation, d'interprétation et de sensibilisation créés : muséographie, salle de projection.*
- ✓ *Un stationnement de 60 places aménagées.*
- ✓ *Une zone de délestage jusqu'à 200 places pour ouverture les périodes de pointe si nécessaire.*
- ✓ *Plus de 100 mètres linéaire de murs réhabilités.*
- ✓ *281 m<sup>3</sup> de murs recréés.*
- ✓ *Des liaisons piétonnes vers et depuis le village de Blandas.*
- ✓ *Des liaisons vers le hameau de Navacelles et les Moulins de la Foux en cours de sécurisation.*
- ✓ *Entre 2012 et 2015, le nombre de visiteurs est resté stable en valeur absolue mais le temps de visite moyenne a été très fortement prolongé (de 15 à 30 min maximums en 2012 à plus d'une heure en majorité en 2015)*



*Belvédère de Blandas avant travaux*



*Le nouveau bâtiment du belvédère de Blandas et ses abords  
Bâtiment reculé du bord de falaise au fond de la doline*

### III.1.3 La gestion des flux et de la fréquentation

Évaluée à environ 250 000 visiteurs par an, la fréquentation du Grand Site du Cirque de Navacelles bien que modérée au regard d'autres Grands Sites, est concentrée sur une période estivale de 2 mois et importante compte-tenu de la configuration très contrainte du site. En aout, 600 à 1000 véhicules-jours sont comptabilisés descendant dans le hameau. Au-delà des aménagements et animations, des services et information amorcés doivent être poursuivis en étant relayés sur l'ensemble du Grand Site.

#### V.1.3.1 Les grands principes pour la gestion des flux et de la fréquentation

Le plan de circulation et de stationnement a permis d'établir 5 grands principes :

**Principe 1 :** Accueillir **tous les visiteurs jusqu'au hameau** de Navacelles selon des modalités multiples : vélos, navettes, randonnées...

**Principe 2 :** Multiplier les « ruptures de charge » aux 2 belvédères et aux 4 « Portes Rando » : Vissec, Blandas, Madières, Saint-Maurice-Navacelles, c'est-à-dire villages aux bords du site classé

**Principe 3 :** Requalifier les **espaces publics** dans le hameau et les gorges

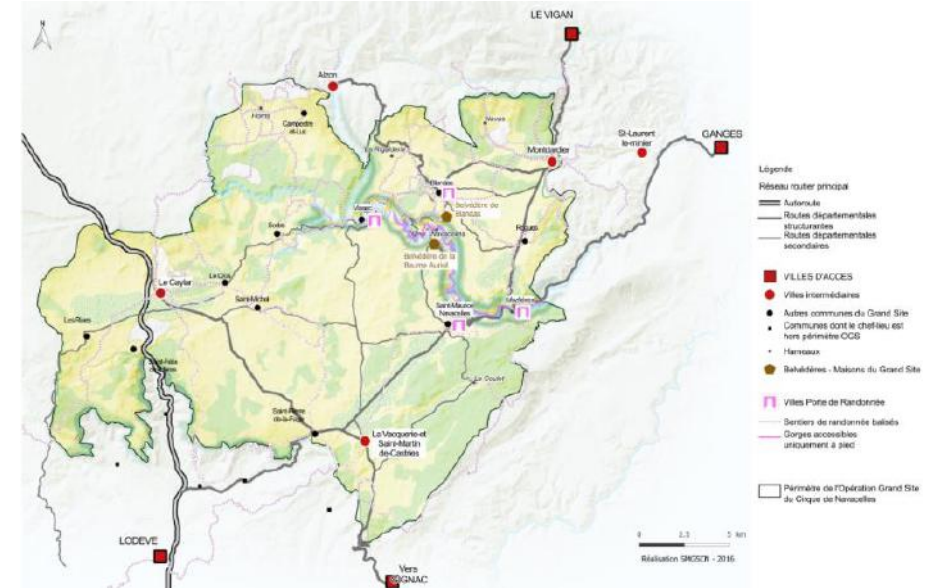
**Principe 4 :** Offrir des **modalités d'accès** qui favorisent la découverte du site, la prolongation des séjours et de la saison touristique et les activités marchandes :

- la navette comme principal moyen de report de 25% des véhicules
- la descente à pied en confortant et aménageant les sentiers
- le projet vélo électrique à développer (sous réserve de sécurisation et de projet avec les professionnels)

**Principe 5 :** Proposer un système de **modes alternatifs** prioritairement entre les belvédères et le hameau, évolutif vers une extension du service de navette à partir des villages de Blandas et St-Maurice à long terme et des systèmes de paiement coordonnés : tarification se mettant en place progressivement puis se regroupant (navette-stationnement...).

De plus, comme dans tout Grand Site, la diffusion sur l'ensemble du territoire et dans le temps, ainsi que l'information sont aussi des enjeux primordiaux.

Maillé d'un important réseau routier et de sentiers, le Grand Site du Cirque de Navacelles se structure autour de 4 villes d'accès proposant l'essentiel des services marchands et non-marchands, des villages intermédiaires assurant un certain nombre de services, puis finalement les « Portes Randonnée » à partir desquelles un accès piéton ou vélo est possible.



Carte 8 : Les accès au Grand Site et au cœur de site



Dans le cœur de site, les quatre communes de St-Maurice-Navacelles, Blandas, Vissec et Rogues permettent l'accès au hameau et aux deux belvédères de la Baume Auriol et de Blandas.

Elles se positionnent comme les « Portes Randonnée » permettant entre autre de garer son véhicule et poursuivre la découverte à pied.

### V.1.3.2 Les actions à l'intention des camping-cars



L'accueil des camping-cars est une problématique importante sur le Grand Site qui doit être traitée spécifiquement. C'est suite à leur installation dans le hameau au début des années 2000 que la station d'épuration doit être refaite. Leur présence est importante en nombre et les difficultés de circulation qu'ils rencontrent et occasionnent peuvent entrainer des congestions importantes en période estivale.

Ainsi, les communautés de communes ont mis en place des équipements : 5 aires avec vidange sont réparties sur le territoire élargi et 10 aires d'accueil.

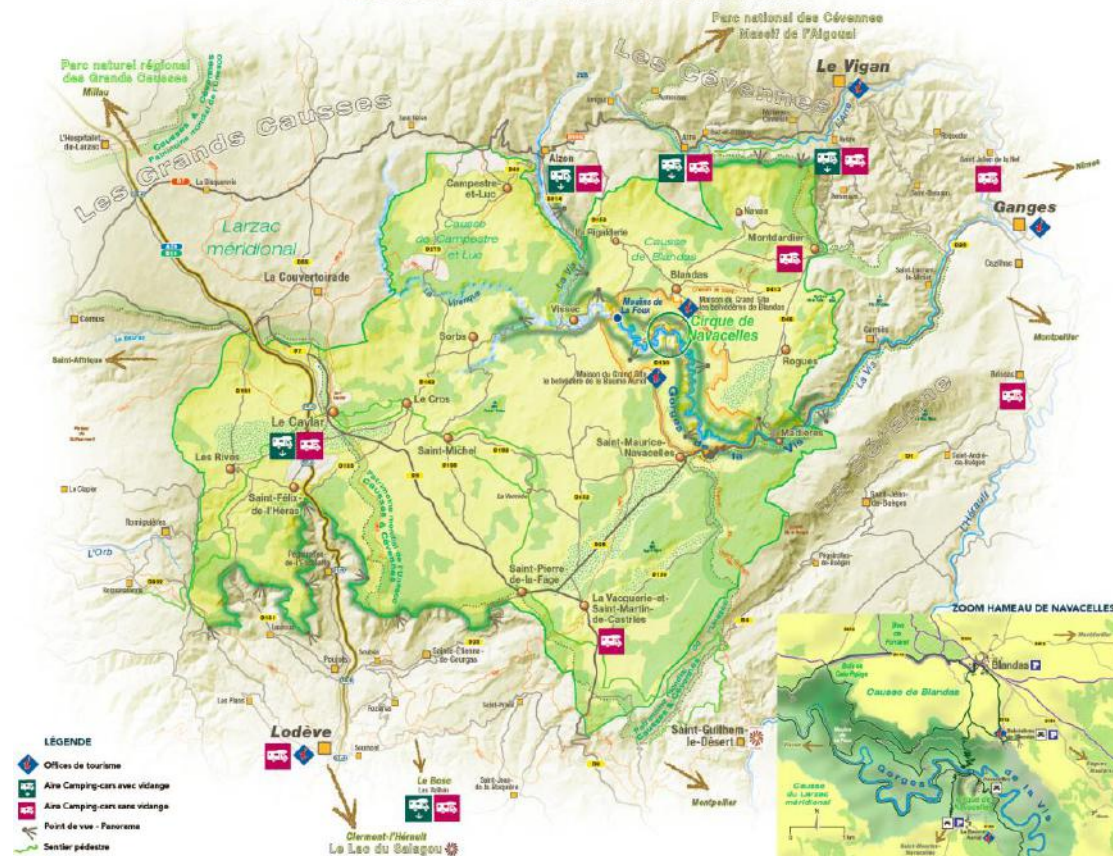
Sur son site internet, le Grand Site explique les différents modes d'accès et informe des difficultés pour les véhicules importants avec des itinéraires privilégiés.

En période estivale, un panneau temporaire a été mis en place au Belvédère de Blandas pendant le temps de présence de la navette, spécialement destiné aux camping-cars mentionnant les éléments suivants :

« Amis Camping-caristes : Accès au hameau difficile, prenez la navette « Edgard » pour 1,50€ le trajet ! Nous vous souhaitons un agréable séjour »

Un flyer de sensibilisation à l'attention des camping-cars permet de mieux les accueillir à partir d'une information claire et précise sur l'offre et l'accessibilité du territoire et gérer la fréquentation dans le hameau et sur l'ensemble du Grand Site.

### AIRES DE STATIONNEMENT DES CAMPING-CARS SUR LE GRAND SITE DU CIRQUE DE NAVACELLES



**CIRQUE DE NAVACELLES**  
GRAND SITE

Accueil | Le Grand Site | [Infos pratiques](#) | Découverte | Contact | [Carte interactive](#) | Espace Presse

---

**Accès au Cirque**

Pour vous rendre sur le territoire du Grand Site du Cirque de Navacelles, nous vous proposons plusieurs itinéraires de découverte, entre les gorges de l'Hérault, les gorges de l'Arre et les gorges de la Vis. Les vastes étendues des 3 Causse Méridionaux du Larzac, de Blandas et de Campestre-et-Luc. A travers ces différents itinéraires, vous découvrirez les patrimoines de l'agropastoralisme, ses paysages, la biodiversité exceptionnelle du site (faune/flore), les mégalithes (dolmens, cromlechs, menhirs...)

à pied

en prenant le bus

en véhicule motorisé

en camping car

en vélo électrique

### V.1.3.3 Des initiatives prometteuses en faveur des modes alternatifs de descentes dans les gorges et le Cirque

#### a) La mise en place de la navette

En 2012, 3 journées tests « circulation et stationnement » ont été réalisées avec la mise en place de navettes, l'indication des sentiers permettant de descendre à pied, la mise à disposition de vélos électriques, l'indication et l'information aux belvédères dès que le parking du hameau était complet et régulation du stationnement.


Suite à la réussite en 2012 des journées test, un service de navette est assuré depuis 2013, entre le Belvédère de Blandas et le hameau de Navacelles par la ligne régulière Ganges-Le Vigan prolongée en période estivale jusqu'au hameau de Navacelles et desservant les principaux départs de randonnée du secteur.

Sur la saison 2015, le service a été assuré pendant 1 mois du 13 juillet au 16 août entre le Belvédère de Blandas et le hameau de Navacelles, desservant 2 autres arrêts le parking des Moulins de la Foux et le pont submersible.

Suite à une importante communication en 2015, la fréquentation de la navette a été multipliée par 3 entre 2014 et 2015. Ce sont près de 900 voyages enregistrés sur un mois (35 jours), soit en moyenne plus de 25 personnes par jour empruntant la navette. Ainsi ce sont **300 véhicules évités dans le hameau en 2015.**

La pérennisation de ce service participe à la qualité de l'accueil sur le site et à son respect.

#### b) Des perspectives côté Hérault : une navette depuis le belvédère de la Baume Auriol

En 2012, la navette permettait d'accéder au hameau de Navacelles en reliant les deux belvédères. Cette possibilité avait été très appréciée puisque sur 3 jours 274 personnes ont été transportées, dont certaines n'osant 

descendre en voiture compte tenu de l'étroitesse et de l'aspect vertigineux de la route.

Au regard de ces expériences, deux possibilités sont retenues pour les années à venir, soit l'extension de l'Autorité Organisatrice de Transports du Gard vers l'Hérault pour la mise en service d'une navette pendulaire ; soit la mise en place de deux navettes dont le fonctionnement serait coordonné. Un stationnement de délestage devra être trouvé sur la Baume Auriol pour les journées de pic de fréquentation.

#### c) La structuration des sentiers

Autour du maillage territorial existant à conforter, il s'agit de proposer des cheminements balisés et sécurisés permettant de rejoindre le hameau depuis les deux belvédères.

A partir des belvédères de Blandas, le tracé du GR7 a été modifié pour longer le causse et éviter le passage par la route départementale. En 2016, des travaux d'entretien de la partie basse du GR7 viendront finaliser cette liaison pédestre. Dans le hameau de Navacelles, le sentier de la vierge fait l'objet d'un projet de réhabilitation dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre pour la valorisation des espaces publics du hameau de Navacelles. A terme, un projet de sécurisation sur « le sentier du facteur », permettant de relier le belvédère de la Baume Auriol et le hameau sera engagé.

#### d) La location de vélos électriques, une escapade sans voiture

Le test des vélos électriques réalisés en 2012 a été perçu favorablement, confortant l'objectif d'une meilleure accessibilité des différents sites permettant une découverte plus lente et de manière plus ludique qui s'adapte à la multiplicité des profils de visiteurs. 20 à 30 participants par jour soit environ 75 personnes ont profité d'un vélo électrique depuis l'un des belvédères vers le hameau (4 km depuis le belvédère de la Baume Auriol, 7 km depuis le belvédère de Blandas).

Les deux loueurs de vélo du territoire ont été associés. Ils ont par la suite adopté progressivement les vélos électriques et en 2015, le Grand Site les a réunis de nouveau pour développer avec eux une offre sur l'ensemble du Grand Site en relation avec l'Esprit des lieux :

### **Les « Escapades nature sans voiture », un projet avec le Réseau des Grands Sites de France**

« Le carnet de Pierre », disponible sur Internet, retrace l'expérience de Pierre, qui expérimente la découverte des Grands Sites sans voiture en vélo électrique.

Venu depuis Paris en train, puis de Nîmes au Vigan en bus. Pendant 3 jours, il parcourt le Grand Site d'Est en Ouest en vélo électrique et à pied (distance parcourue 72 kilomètres). Il rend son vélo au Caylar, pour prendre un bus vers la Gare de Montpellier et reprendre le train vers Paris.

Son retour d'expérience insiste sur l'intérêt et le confort procurés par la location d'un vélo électrique comme en témoigne cet extrait de son carnet de voyage « *Ce matin en route pour la Baume Auriol, je me félicite d'avoir un vélo électrique ! La montée est un vrai bonheur, je peux regarder le paysage...et il est magnifique* ». A travers cette expérience, il offre une belle découverte du Grand Site en cohérence avec les actions engagées par le Syndicat mixte et ses partenaires.

#### V.1.3.4 Les évolutions de trafics observées entre 2012 et 2015



L'analyse des données de fréquentation 2012, 2014, 2015 met en évidence un maintien de la fréquentation du hameau de Navacelles, mais une augmentation de la fréquentation des belvédères depuis la finalisation des aménagements.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> 2012 : visite centrée sur le hameau :

- en juillet 55% véhicules stationnés dans le hameau et 45% aux belvédères

- en août 65% dans le hameau et 35% aux belvédères,

2015 : visite centrée sur les belvédères :

**Aujourd'hui**, sur les deux belvédères, le temps de visite a été allongé. La part de véhicules stationnant moins de 30 minutes est passée de plus de 68% en 2012 à moins de 45% en 2015. Sur le belvédère de Blandas, 56% des visiteurs restent désormais plus d'une heure, contre 31% en 2012. En 2015, l'offre d'animations regroupant de plus 1500 participants sur les deux belvédères a contribué à cette évolution de la durée de visite. Les visiteurs, habitants et acteurs du territoire, sont quasi unanimes, satisfaits des aménagements, de leur intégration et de leurs fonctions de Relais Grand Site.

**Des améliorations** sont encore à prévoir, en période estivale, avec une amélioration des sentiers de liaisons piétonnes vers le hameau et la mise en place d'un service de navettes aux deux belvédères et stationnement temporaire de délestage à la Baume Auriol.

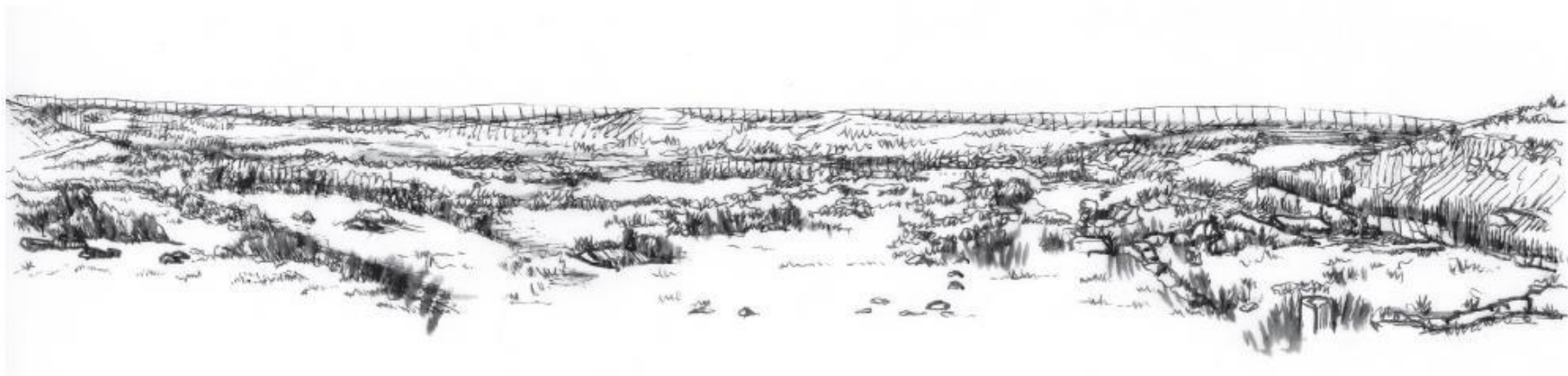
#### **En résumé :**

- Une extension du classement en cours
- Des premières actions dans le hameau avec concertation des habitants à poursuivre
- Les lignes du projet à 30 ans précises pour les gorges et le hameau.
- Des travaux à 3 ans planifiés, coordonnés et financés à engager dans le hameau
- Des stationnements principaux sur les belvédères de la Baume Auriol et de Blandas.
- Des stationnements répartis sur l'ensemble du territoire
- Des Villages « Portes-Randonnée », permettant d'accéder au réseau de sentiers de randonnée et au Cirque de Navacelles.
- Des services dédiés aux camping-cars situés en périphérie du site classé et du Grand Site.
- Un important réseau de sentiers balisés sur l'ensemble du Grand Site.
- Des premières actions en faveur des alternatives modales (navettes, liaisons piétonne depuis les belvédères vers le hameau, vélo électriques) à poursuivre.

- en juillet 35% véhicules stationnés dans le hameau et 65 % aux belvédères

- en août 39% dans le hameau et 61% aux belvédères.

## V.2. Une ambition : un grand paysage de haute qualité



- V.2.1. Le recensement et la réhabilitation d'un patrimoine remarquable.
- V.2.2. La Charte paysagère et architecturale, un outil au service du paysage du Grand Site.
- V.2.3. La mobilisation pour Natura 2000, l'activité agropastorale, les paysages et la biodiversité.
- V.2.4. La démarche autour de la signalisation et de la signalétique du Grand Site.
- V.2.5. Vers une nouvelle démarche plus intégratrice.



## Un grand paysage de haute qualité

A l'échelle du Grand Paysage, le Grand Site est marqué, d'une part, par de vastes paysages ouverts à maintenir (étendues steppiques, parcours, clôture rurale) et des paysages plus ou moins fermés (chênaies, boisements, forêts de conifères) à contenir ; et d'autre part par des villages, hameaux, mas isolés, hangars agricoles et routes qui modèlent ces paysages offrant des perspectives à préserver.

Les actions menées par le CPIE des Causses méridionaux, les communautés de communes, les communes et les acteurs privés (agriculteurs, gestionnaires des espaces naturels...) en faveur du maintien des milieux ouverts, permettent de rompre avec les projections d'évolutions du couvert végétal qui prévoyaient une importante fermeture des milieux, ceci par la disparition des parcours au profit de la forêt. Sans les actions en cours au titre des mesures agri-environnementales, ce scénario serait inéluctable.

A 25 ans, le Grand Paysage du Grand Site du Cirque de Navacelles sera marqué **par le maintien des étendues steppiques existantes**, cultures et parcours, et clôtures gardant leur caractère rural. Les chênaies, parcourues par les troupeaux de moutons notamment, seront maintenues tant qu'elles continueront à être exploitées. Les forêts de conifères seront quant à elles contenues, notamment par l'entretien des espaces à proximité. Les principaux outils de gestion sont déjà en place (plan de gestion ENS, contrat Natura 2000...) et ont fait leurs preuves (plus de 11 000 hectares en contrat de MAE entre 1996 et 2014 ; 62 exploitations candidates pour 2015-2021 ; entre 1990 et 2012 un maintien des surfaces agricoles et prairies et une augmentation des surfaces de pelouses et landes).

Dans les années à venir, la coordination de ces mesures et l'observation des impacts sur le paysage seront renforcées. L'évolution des paysages actuellement suivie à travers **l'Observatoire Photographique des Paysages** animé par le CPIE depuis 2007 sera maintenue et son articulation avec l'évolution des villages et l'observatoire Causses et Cévennes renforcée.

**L'activité agricole proche des villages sera donc maintenue voire renforcée**, pour préserver les points de vue sur les façades remarquables des villages, avec des habitations en bordure de parcelles et selon les axes de visibilité.

La Charte Paysagère et Architecturale et ses outils mis en œuvre, notamment le Conseil architectural des CAUE auprès des élus, des particuliers et à terme des collectivités en charge de l'instruction des dossiers d'urbanisme, constitue un outil majeur de maîtrise de l'extension urbaine. Une évaluation périodique

conjointe entre le CAUE, le CPIE, les Communautés de communes et le Syndicat mixte permettra de suivre l'évolution des paysages naturels et bâtis.

Structurant le paysage, les routes participent à l'approche mobile du paysage. Elles offrent **des perspectives saisissantes lors des trajets et déplacements** sur le Grand Site (déplacement en voiture et dans une moindre mesure à pied ou à vélo) qui **seront valorisés**.

L'ambition vise à permettre à tous, quelle que soit la porte d'entrée sur le Grand Site, d'éprouver le dépaysement et de découvrir les grandes étendues caussenardes qu'offrent le territoire à partir d'un important réseau de routes de grande qualité paysagère. Selon le cas, les objectifs seront de contenir la végétation en bordure de route pour préserver « ce que la route donne à voir » et dans d'autres cas de maintenir les alignements d'arbres, les buisseries ou murets l'encadrant ou le gabarit de la route.

Les différents points hauts, panoramas, points de vue seront identifiés et pour la plupart maintenus dégagés, le cas échéant, les aménagements frugaux seront privilégiés.

**Les perspectives offertes à partir des routes et des points de vue** présentant un territoire **agricole vivant**, façonné par les hommes dont l'activité permet le maintien de zones ouvertes **seront identifiées et préservées**. La diversité des types d'exploitation et la dynamique de reprise et de transmissions d'exploitations par de jeunes agriculteurs sont à conforter et maintenir pour préserver la qualité et la richesse du Grand Paysage.

La prise en compte des conséquences des mutations énergétiques dans le paysage sera assurée par les outils et moyens mobilisés à court, moyen et long termes tels que l'observatoire photographique du paysage, le rôle du CAUE dans ce domaine, et à terme la **conférence « Grand Paysage »**. En ce sens l'engagement au sein du dossier Causses et Cévennes de ne pas mettre en place d'éolien industriel sur le Bien et localement les prises de position de la communauté de communes Lodévois et Larzac préserve le paysage du Grand Site.

Nous présentons dans les pages suivantes **ce qui est en place, ce qui est cours ou ce qui sera engagé dans les 6 années à venir** selon les pictogrammes colorés et le plan suivant :

1. Le recensement et la réhabilitation d'un patrimoine remarquable.
2. La Charte paysagère et architecturale, un outil au service du paysage du Grand Site.
3. La mobilisation pour l'ouverture des milieux.
4. La démarche autour de la signalisation et de la signalétique du Grand Site.
5. Vers une nouvelle démarche plus intégratrice

Les tableaux récapitulatifs en pages 40-41 et 101-102 vous le rappellent également.



III.2.1.1. Les inventaires intercommunaux

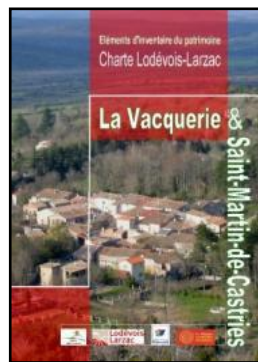
Les deux communautés de communes du territoire ont réalisé des inventaires du patrimoine incluant l'ensemble du périmètre du Grand Site du Cirque de Navacelles.

La Communauté de communes Lodévois et Larzac a réalisé des inventaires du patrimoine culturel sur les communes de son territoire. Menés dans le cadre d'une convention avec la région Languedoc-Roussillon, la méthodologie suivie est celle du Service Régional de l'Inventaire (D.R.A.C. Languedoc-Roussillon). Les fiches inventaire établies par commune sont conservées à la Communauté de communes, en version papier et intégrées dans une base de données numérique.

La Communauté de communes du Pays Viganais, en partenariat avec le service Culture de la Direction Éducation, Culture, Jeunesse et Sport du Conseil départemental du Gard, met en place un « Plan Patrimoine » sur les communes des Causses gardoises, consistant en un recensement du patrimoine bâti « non protégé » suivi d'un programme de restauration des éléments sélectionnés. L'inventaire réalisé par commune est disponible en version numérique et facilement consultable.



Exemples de rendus d'inventaires - Communes de Sorbs et de la Vacquerie et St Martin-de-Castries



III.2.1.2. Le recensement du patrimoine bâti et des éléments emblématiques



A partir des inventaires du patrimoine réalisés par les communautés de communes, complétés des connaissances internes du syndicat mixte, des données de l'Entente interdépartementale Causses et Cévennes et des compléments apportés par les communes, le Syndicat Mixte a établi une liste récapitulative servant de référence synthétique des éléments patrimoniaux à l'échelle du Grand Site du Cirque de Navacelles.

La démarche a porté sur 3 types d'éléments patrimoniaux :

- le patrimoine agropastoral et culturel bâti
- le patrimoine géologique, archéologique et préhistorique
- le patrimoine historique et vernaculaire

Plus de 460 éléments ont ainsi été recensés :

- 203 éléments du patrimoine agropastoral et culturel dont 27 lavognes, 51 puits, 7 fours à pain, 5 murets et buisseries, 3 enclos pastoraux...
- 74 éléments du patrimoine géologique, archéologique et préhistorique dont 22 dolmens, 23 menhirs, 7 secteurs de mégalithes, 4 cromlechs, 5 ensembles de clapas...
- 188 éléments du patrimoine historique et vernaculaire dont 47 croix, 30 maisons, édifices, 22 églises, 16 châteaux, 6 calade/chemin, 4 calvaires, 6 statues...

L'ensemble de ces éléments participe aux richesses des communes, avec des particularités dans de nombreuses communes et du Grand Site. Cf. Annexe 12 : Le recensement des éléments du patrimoine.

### V.2.1.3. Les actions de restauration du patrimoine



A travers les deux programmes de l'Opération Grand Site du Cirque de Navacelles, et les programmes menés par les Communautés de communes, des actions de réhabilitation et de restauration du patrimoine ont été réalisées sur le patrimoine bâti en général et le patrimoine agropastoral en particulier. Ces actions sont pour certaines portées par des associations locales ou acteurs privés, soutenues par les collectivités.

**Plus de 30 éléments du petit patrimoine ont été restaurés en 10 ans (lavognes, fours, cazelles, glacière et plus de 200 mètres linéaires de murets, gloriettes, calvaires, croix, ...)**

Par exemple, la lavogne de Montdardier, mare communale en pierre sèche, de 6 mètres de diamètre a été réhabilitée dans le cadre du Plan Patrimoine Emploi mené par la Communauté de communes du Pays Viganais en 2007 – 2008. De même, la glacière de 7 mètres de profondeur et 8 mètres de diamètre réhabilitée en 2008, des travaux de réhabilitation évalués à 30000€ restent nécessaires. La chapelle St-Jacques a été mise en valeur (extraction des pierres de la carrière et mise en valeur de la chapelle).

A la Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries, le prieuré St-Martin a fait l'objet de 15 années de fouilles et de travaux d'aménagement permettant aujourd'hui d'envisager sa valorisation.



*Le prieuré St-Martin, après fouilles et travaux*

A Blandas, l'aménagement du belvédère avec réhabilitation de plus de 100 mètres linéaires de murs en pierre, soit 288 m<sup>3</sup> de murs recréés.

A St-Maurice-Navacelles, au belvédère de la Baume Auriol, 100 mètres linéaires de murets restaurés, ainsi que l'enclos pastoral (60 mètres linéaire), la lavogne de 25 mètres de diamètre et l'accès à la grotte des camisards.



*Le moulin de Saint Pierre-de-la-Fage*

A St-Pierre-de-la-Fage, le moulin à vent a été réhabilité par une association locale qui en assure également la gestion.

A Campestre, 3 cazelles ont été réhabilitées, thème d'un sentier d'interprétation. Une lavogne a également été restaurée et prochainement le pont moutonnier sera le prochain projet.



*La cazelle de Candet à Campestre et Luc et la vue depuis celle-ci*

A Saint Michel, le puit fortifié et les ruines du château ont été préservés.

A Vissec, l'église a également été rénovée par la commune et toutes les croix dans le cadre du Plan Patrimoine Emploi de la Communauté de communes du Pays Viganais. D'autres éléments patrimoniaux ont été réhabilités par les communes dans le cadre de projet de rénovation ou d'aménagement public (place de Sorbs, pesée du Cros...)



### Les Moulins de la Foux

En site classé, les Moulins de la Foux constituent aujourd'hui l'un des sites les plus visités après le Cirque de Navacelles. Ils ont fait l'objet d'un des premiers programmes de réhabilitation. C'est en ce lieu que la Vis réapparaît, après avoir disparu sur plusieurs kilomètres en amont. Des imposants moulins témoignent de l'intérêt de ce site pour l'homme depuis le XI<sup>ème</sup> siècle.

Les Moulins de la Foux, avant et après réhabilitation



- Réhabilitation sans accès routier.
- Accès maintenu à pied (1h15 depuis le hameau de Navacelles ; 45 minutes depuis Vissec).
- Exposition permanente dans 2 salles autour du travail des moulins, de la résurgence de la Vis, et des relations entre les moulins et les Causses.
- Salle hors-sac avec espace pique-nique / barbecue.

### La Maison de la Prunarède

Belle ferme fortifiée du 17<sup>ème</sup> siècle, la Maison de la Prunarède a fait l'objet de travaux de sauvegarde (mise hors d'eau et hors d'air) entre 2009 et 2011 et a vocation, notamment, à servir de lieu de médiation à destination du grand public.

La mise en valeur de ce bâtiment et de ses abords a été confortée par les résultats de recherches archéologiques qui ont permis de retrouver et découvrir des attributs de l'agropastoralisme (aire de battage, citerne, lavogne, four à pain...) et d'avoir une meilleure compréhension de la formation du bâtiment et de son rapport au site. Les travaux d'accès au niveau de la route ont été calibrés de façon à préserver les abords du lieu.

Ferme de la Prunarède, avant, pendant et en fin de travaux



Avant travaux

Pendant

Fin de travaux

### La restauration des Gloriettes de Saint-Félix-de-l'Héras

*Gloriettes : Petites constructions, généralement en pierre sèche, qui protègent le captage d'une source et à partir desquelles est assurée la répartition des eaux.*

La présence de deux gloriettes aussi proches l'une de l'autre est unique. Situées au bord d'un chemin caladé, elles alimentent une magnifique lavogne. La première partie de la restauration de cet ensemble, portée par la mairie, a permis la découverte de la deuxième gloriette disparue, située en contrebas du chemin.

L'action s'est étalée sur deux ans et a permis la sauvegarde d'un pan inestimable du petit patrimoine du Larzac méridional. Le coût total des travaux s'élevait à 52 000€ dont 22 000€ financés par la commune de Saint-Félix de l'Héras et 30 000€ par le département de l'Hérault. Une entreprise locale de St-Michel d'Alajou a été sollicitée pour réaliser les travaux.

## La mise en valeur du Roc Castel

Le Roc Castel offre une vue dominante à 360° du Larzac aux Cévennes et présente un site de qualité tant par son histoire que par ses paysages karstiques. Les éléments architecturaux se confondent avec les rochers ruiniformes creusés, sculptés et fortifiés. En contrebas du site, on entre dans le village médiéval par le Portal blanc et sa tour du XIVe. Devant la tour de l'horloge se dresse l'arbre sculpté évoquant la vie sur le Causse du Larzac.

**Opération** de conservation et de mise en valeur du Roc Castel sur la commune du Caylar.

La communauté de communes du Lodévois et Larzac porte cette opération planifiée en 3 phases :

- Phase 1 (réalisée) : stabilisation des ruines, nettoyage des broussailles et abattage de certains résineux
- Phase 2 (2017) : mise en sécurité, aménagement des cheminements, et amélioration des mobilités
- Phase 3 : stationnements, offre de découverte et d'interprétation (animée en partie par les résidents eux-mêmes)



Le Roc Castel, marqueur du paysage



Travaux de stabilisation



Rencontres Grand Site, au Roc Castel avec les professionnels du tourisme

### En résumé :

- Une meilleure connaissance des éléments patrimoniaux par commune à l'échelle du Grand Site
- Des réalisations majeures et structurantes pour la mise en valeur du patrimoine et des paysages
- De nombreux éléments du patrimoine entretenus et restaurés qui participent au témoignage d'un paysage culturel vivant de l'agropastoralisme.

V.2.2.1. Une complémentarité avec l'extension du Site Classé « Cirque de Navacelles et Gorges de la Vis »



La Charte paysagère et architecturale a pour **objectif de préserver la qualité des paysages sur l'ensemble du territoire**. Elle est complémentaire au projet d'extension du site classé « Cirque de Navacelles et Gorges de la Vis ». En effet, l'étendue du territoire du Grand Site (46 163 hectares) ne permet pas d'envisager, à une telle échelle, la mise en place de mesures de préservation assurées par l'État. Cette complémentarité est d'autant plus forte pour les communes de Vissec, Blandas, Rogues et Saint-Maurice-Navacelles car elles sont concernées par le classement sur leur périphérie. Cela permettra de maîtriser le développement des villages déjà encadré par les cartes communales présentes ou les PLU en projet.

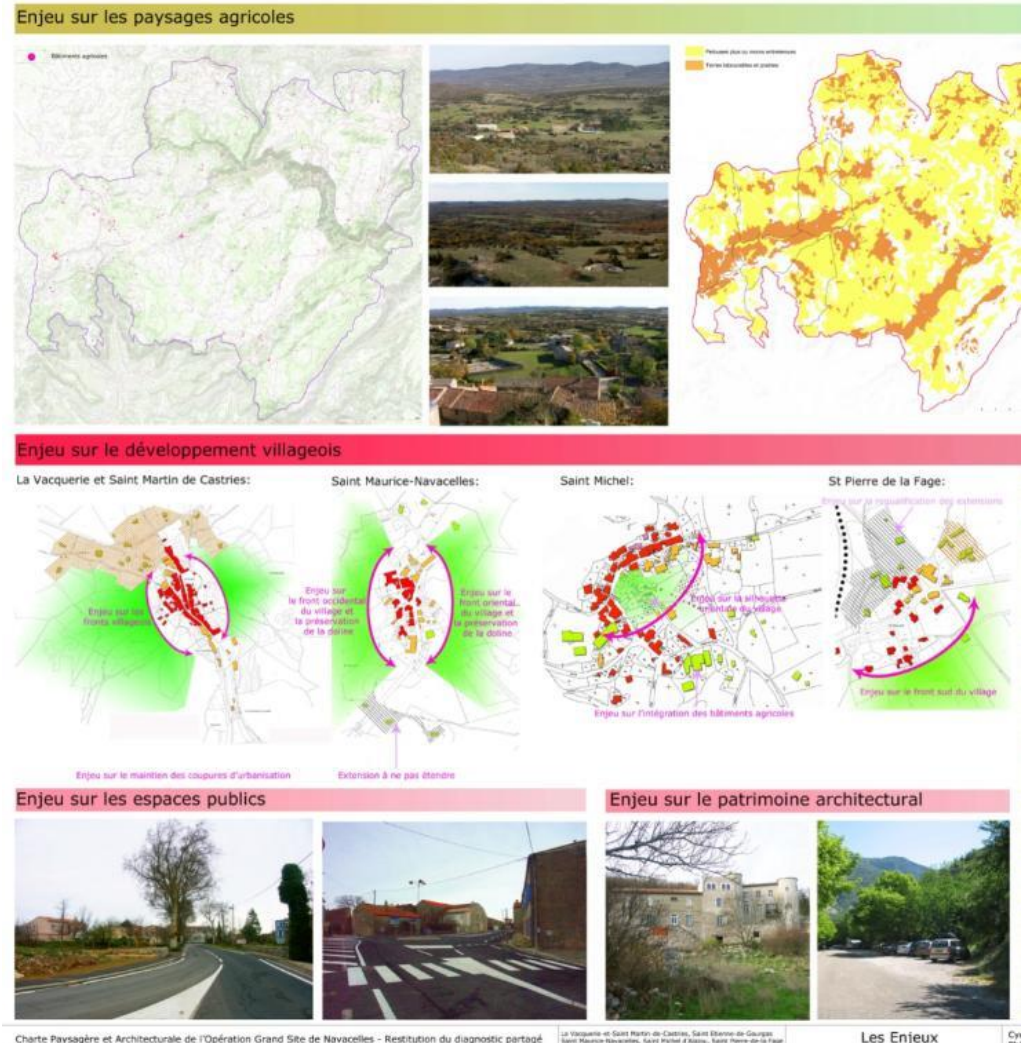
L'étude sur la charte a permis d'établir un diagnostic complet sur les fondements du paysage, l'organisation humaine et l'évolution des paysages du Grand Site. Il a permis **d'identifier les enjeux notamment pour chaque village les cônes de visibilité à préserver et les axes privilégiés des extensions villageoises en accord avec l'existant ; ou pour les grands paysages, les éléments identitaires à prendre en compte**. Ce diagnostic a également mis en évidence les besoins de **conseil (pour les permis et autorisation de travaux)** et d'outils financiers particulièrement pour les agriculteurs.

La Charte sert de référence pour la préservation de la qualité des espaces et l'intégration paysagère des aménagements, équipements et le développement des villages et constructions sur l'ensemble du territoire du Grand Site. Elle constitue également un support de sensibilisation et d'information auprès des élus, habitants et professionnels.

Associés dans les phases de diagnostic et d'élaboration de la Charte, les acteurs institutionnels, élus locaux (maires et conseillers municipaux) et agriculteurs ont été sensibilisés et ont participé à l'élaboration du programme d'actions.

L'identification des enjeux à partir des ensembles et éléments paysagers caractéristiques

Exemple d'une fiche enjeux réalisée à partir de la Charte paysagère et architecturale lors de la présentation aux élus par groupe de communes en 2011



Charte Paysagère et Architecturale de l'Opération Grand Site de Navacelles - Restitution du diagnostic partagé

Organisé autour de 3 axes majeurs, le programme d'actions paysager fournit un ensemble de recommandations à travers 26 fiches actions concrètes, très détaillées, proposant des recommandations opérationnelles et des outils. Il est un guide pratique consultable en ligne sur le site internet du Grand Site de Navacelles ou en mairie.

### AXE 1: Valoriser les paysages du Grand Site de Navacelles

Il comprend 14 actions réparties en 4 grandes recommandations visant à affirmer le rôle de l'agropastoralisme, valoriser le patrimoine vernaculaire, préserver et mettre en valeur le patrimoine végétal et valoriser les itinéraires de découverte.

### AXE 2: Valoriser les villages, maîtriser leur développement

Il porte sur 6 actions structurées autour de deux grandes recommandations ayant pour objectif de « renforcer le caractère des villages, écarts et hameaux » et de « promouvoir une architecture en lien avec les caractéristiques locales ».

### AXE 3: Animer la Charte Paysagère et architecturale

Il se traduit par 6 actions structurées autour de trois grandes recommandations visant à « accompagner les acteurs pour une prise en compte de la charte paysagère et architecturale », « développer les outils d'animation de la charte et évaluer les actions menées.

## Exemple de 2 fiches-actions extraites du guide de recommandations pratique à l'attention des habitants

### Fiche action 2.1.2 « Réhabiliter l'espace public et le bâti pour réinvestir les centres anciens »

#### Fiche action 2.1.2 Réhabiliter l'espace public et le bâti pour réinvestir les centres anciens

Les éléments qui conduisent à proposer les principes d'actions suivants sont issus :

- Du diagnostic, partie IV Evolution des paysages, quels enjeux - chapitre 4.5 enjeu sur le traitement des espaces publics
- Des orientations paysagères et architecturales, chapitre 3.1 « Les centres anciens des bourgs et des villages »

#### Les grands principes d'actions-

- 1- Définir un périmètre prioritaire d'actions sur les centres anciens ou cœurs de villages à partir d'un diagnostic et d'un état des lieux.
- 2- Programmer de manière détaillée et précise les aménagements devant répondre à des objectifs bien identifiés (circulations, stationnement, emplacement de commerces, voies de jonction, immeubles à réhabiliter, ...)
- 3- Établir un projet d'aménagement de réhabilitation et de mise en valeur des espaces publics associé à des actions motivant les propriétaires privés pour entamer la restauration des immeubles inclus dans le périmètre préalablement défini et des commerces, même temporaires, à s'installer.

#### 1<sup>er</sup> principe: réaliser un état des lieux, définir des priorités

Plusieurs villages et hameaux ont fait l'objet de travaux d'aménagement de leur centre ancien, pour partie ou en totalité, en fonction d'impératifs, de dynamisation économique et sociale, de circulation ou d'opportunités techniques: Le Caylar, Les Rives, Sorbs, Montdardier, Navacelles. Une évaluation de l'impact des aménagements sur les résultats enregistrés pourrait apporter un enseignement. Les critères sont à prendre en compte au regard des objectifs de la charte : amélioration de la circulation, contiguïté et intégration paysagère du stationnement, place du piéton et des espaces de convivialité d'échanges, effet d'entraînement auprès des propriétaires riverains pour entamer des restaurations d'immeubles, installations commerciales, mise en valeur architecturale des abords, ...



Afin de mener une politique cohérente pour la mise en valeur des centres anciens des villages à l'échelle du Grand Site, il conviendrait de définir le périmètre de chaque village et hameau présentant un enjeu de mise en valeur (culturel, touristique, commercial, ...).

Un exemple d'aménagement de place en harmonie avec le village de Sorbs - Frédéric Fiore Architecte - document CAUE 34

#### 2<sup>ème</sup> principe: Etablir un programme pour chaque centre ancien en fonction des objectifs définis

Dans le cadre du Grand Site de Navacelles, avec l'équipe municipale, assistée de l'expertise d'un professionnel (architecte - urbaniste conseil compétent en matière de patrimoine, C.A.U.E.) chaque secteur identifié devra faire l'objet d'un programme des interventions à réaliser et d'une planification sur une longue durée. Ce programme permettra de préciser les besoins à satisfaire (circulation, stationnement, commerces...), d'évaluer les enjeux de restauration du bâti qui compose les centres villages et la capacité financière des propriétaires à entamer des travaux sur le bâti. Cette programmation renseignera la collectivité pour fixer ses priorités et envisager son implication financière (phasage des aménagements, opération façade, fleurissement, par exemple).

#### 3<sup>ème</sup> principe: Réaliser des aménagements et conduire la restauration du bâti en adéquation avec le caractère de chaque village.

Le travail préalable, doublé « d'une animation auprès des habitants » conduira à mettre en œuvre des aménagements respectueux des caractéristiques du site en évitant toute surabondance de « mobilier urbain », matériaux préfabriqués et importés. Quelques principes élémentaires sont en conséquence à prendre en compte pour les aménagements de l'espace public :

Quelques principes élémentaires doivent procéder aux aménagements de l'espace public :

- Respect des usages : lieux d'aménité (bancs, échappées visuelles, départ de promenades), arbres, fontaines;
- Conserver une souplesse de l'utilisation de l'espace entre automobilistes et piétons en évitant les délimitations franches par l'introduction d'obstacles;
- Maintenir l'unité des places, placettes, ruelles par un traitement de sol adéquat mettant en évidence les bords du bâti et les limites;
- Utiliser l'écoulement des eaux (caniveaux) comme lignes directrices pour élaborer le dessin d'ensemble;
- Rechercher les matériaux et les végétaux propres à chaque village et hameau, pour retrouver un vocabulaire commun.
- Travailler en finesse les matériaux et leur mise en œuvre : matériaux de la région, mettre en valeur un calepinage adapté, retrouver la facture du travail manuel.



Des aménagements simples, des matériaux en adéquation avec le Grand Site

#### LES GRANDS PRINCIPES D' ACTIONS

**Définir un périmètre prioritaire** d'actions sur les centres anciens ou cœurs de villages à partir d'un diagnostic et d'un état des lieux.

**Programmer de manière détaillée et précise** les aménagements devant répondre à des objectifs bien identifiés (circulations, stationnement, emplacement de commerces, voies de jonction, immeubles à réhabiliter, ...)

**Établir un projet d'aménagement**, de réhabilitation et de mise en valeur des espaces publics associé à des actions motivant les propriétaires privés pour entamer la restauration des immeubles inclus dans le périmètre préalablement défini et des commerces, même temporaires, à s'installer.

## FICHE ACTION 1.1.5

# « PROMOUVOIR LA QUALITE ARCHITECTURALE ET L'INSERTION PAYSAGERE DES BATIMENTS AGRICOLES »

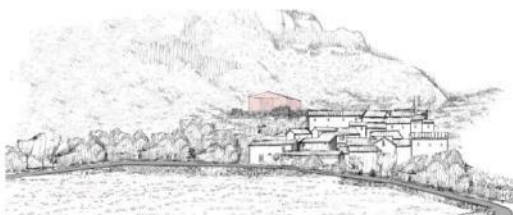
### Les grandes étapes clefs de réussite du projet de construction d'un bâtiment agricole:

1. Respecter les logiques d'implantation par rapport aux silhouettes des villages et hameaux;
2. Prendre en compte, pour chaque implantation, la topographie du lieu;
3. Réaliser des volumes simples s'assemblant suivant un rapport d'échelle adapté au site;
4. Mettre en oeuvre des matériaux et utiliser des couleurs en accord avec le site;
5. Utiliser la trame végétale existante pour intégrer les implantations bâties.

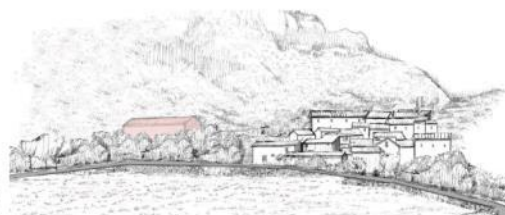
**Illustration du 1<sup>er</sup> principe : Respecter les logiques d'implantation par rapport aux silhouettes des villages et hameaux**

**Illustration du 5<sup>ème</sup> principe : « Utiliser la trame existante (végétale, viaire) pour intégrer les implantations bâties**

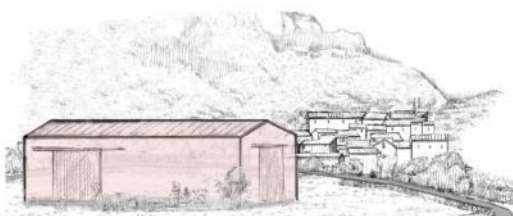
Scénarii d'implantation par rapport à l'organisation générale du village et du paysage:



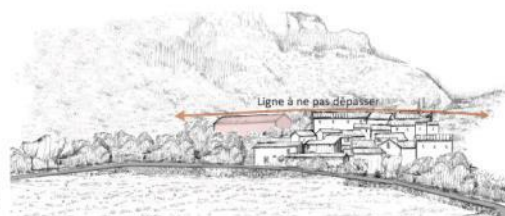
A éviter: Implantation trop haute par rapport à l'organisation générale du village



A favoriser: Implantation au même niveau que le village et enserrée dans la trame végétale

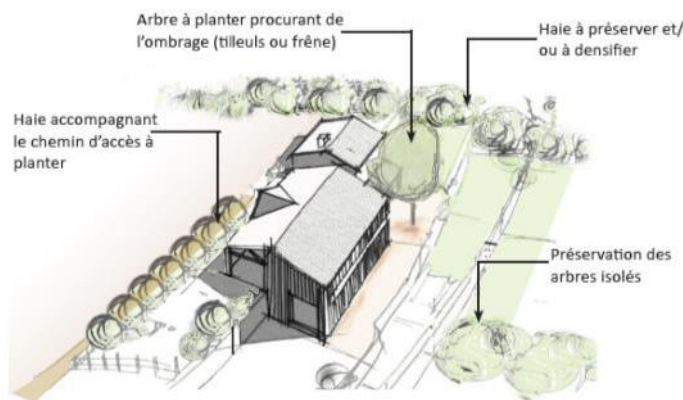


A éviter: Implantation trop basse au coeur de la doline et en confrontation directe avec la silhouette du village



A favoriser: Implantation dans la continuité du village

Schéma de principe d'accompagnement du végétal:



EXISTANT



Simulation

Bâtiment agricole sur la commune de Montdardier - simulation d'accompagnement par le végétal

### Objectifs :

- ⊙ Ne pas dépasser la ligne générale des constructions généralement implantées en piémont
- ⊙ Réaliser des bâtiments dont les volumes épousent la pente ou à défaut créer des terrasses planes sur le mode des faïsses traditionnelles.

### Objectifs :

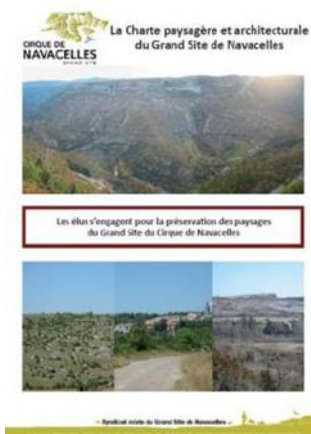
- Utiliser le maillage et les trames végétales pour guider l'implantation des bâtiments en préservant les arbres présents et en prolongeant les haies existantes ou les alignements de frêne et chênes blancs par la plantation d'essences de feuillus adaptées
- Respecter l'organisation générale du paysage et de ses maillages, en privilégiant une organisation parallèle au trame viaire et en construisant des murets de clôtures et d'interfaces pour faciliter l'intégration du bâtiment dans la trame paysagère.

### V.2.2.3. L'engagement des élus et l'intégration dans les documents d'urbanisme



Un document de synthèse constituant l'acte d'engagement est destiné à recueillir la signature de l'ensemble des communes du Grand Site. A l'échelle du Grand Site, 10 communes ont délibéré favorablement à la signature de la Charte dont les 4 communes du site classé : Vissec, Blandas, Rogues et Saint-Maurice-Navacelles

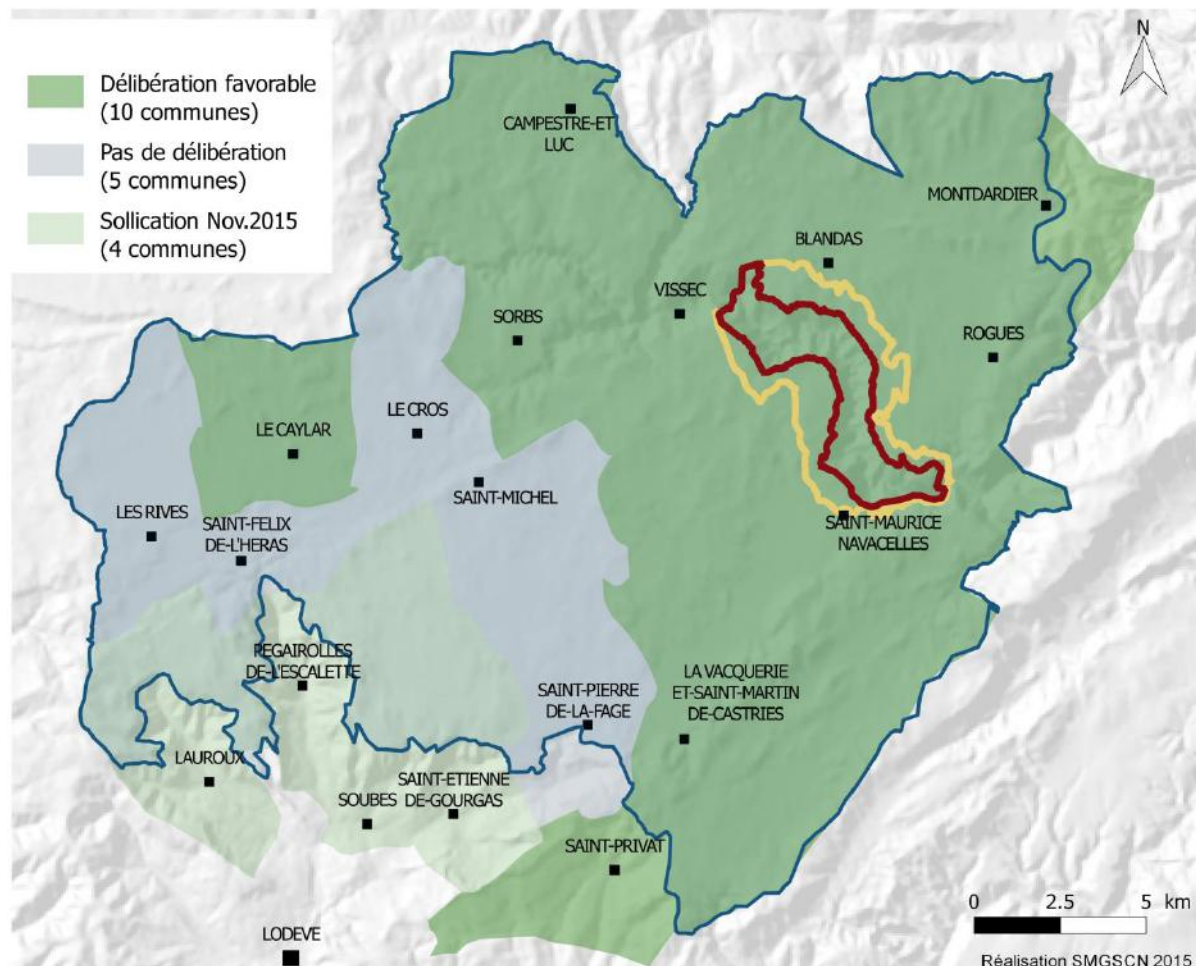
Des échanges ont été engagés avec les communes n'ayant pas délibéré et les cinq communes du piémont (Lauroux, St-Privat, St-Etienne de Gourgas, Pégairolles de l'Escalette et Soubès) ont été sollicitées en novembre dernier. Les élus communautaires de la Communauté de communes du Lodévois et Larzac ont engagé une nouvelle démarche de sensibilisation auprès des élus locaux.



*« Les élus s'engagent pour la préservation des paysages du Grand Site du Cirque de Navacelles »*

La Charte par son analyse paysagère et ses recommandations constitue un document de référence pour les documents d'urbanisme en cours d'élaboration (Cf. Annexe 8 : Les documents d'urbanisme par commune : carte et tableau) et plus particulièrement pour les Plans locaux d'urbanisme des communautés de communes.

### Les communes ayant adhéré à la Charte - Février 2016



Cf. Annexe 7 : L'acte d'engagement de la Charte Paysagère et Architecturale et les délibérations des communautés de communes et des communes.



#### V.2.2.4. Le Conseil architectural, un service gratuit à destination des maîtres d'ouvrages publics et privés



Les réunions ont mis en évidence l'intérêt et le besoin de conseil et d'accompagnement des élus locaux. A la demande des communes, ces réunions seront poursuivies en direction des équipes municipales et de la population locale.

Un conseil architectural a été mis en place en 2015 à travers une convention avec les CAUE, pour accompagner les maîtres d'ouvrage publics et privés (collectivités, particuliers) dans leur projet. Cf. Annexe 9 : La convention entre le Syndicat Mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles et les CAUE du Gard et de l'Hérault, et l'affiche communiquée dans toutes mairies du Grand Site.

**Plusieurs conseils** ont d'ores et déjà pu être apportés par les CAUE :

- 1 Avis sur une demande de permis de construire et conseils pour l'intégration dans le paysage par un particulier sur la Commune de Vissec
- 1 Avis pour une demande de permis de construire par un particulier sur la Commune de La Vacquerie-et-St-Martin-de-Castries (Service instructeur CC Lodévois et Larzac)
- 1 Avis sur la reconstruction d'une remise du château de St-Martin d'Azirou par un particulier (Service instructeur CC Lodévois et Larzac)
- D'autres projets de bâtiments agricoles sur Saint-Maurice-Navacelles ont reçus des conseils du CAUE de l'Hérault notamment pour l'intégration des bâtiments.

Ces projets ont fait l'objet d'un avis et de recommandations du CAUE sur le positionnement des constructions, le choix des matériaux et des couleurs, voire sur des aspects plus techniques d'architecture.



#### V.2.2.5. La gouvernance de la Charte



La mise en œuvre de la Charte paysagère et architecturale est assurée par le Syndicat mixte et ses partenaires (Communautés de communes, communes, CPIE des causses méridionaux et les CAUE du Gard et de l'Hérault). Elle est traduite dans un programme de mise en œuvre établi pour la période 2015-2017. Cf. Annexe 10 : Le programme de la mise en œuvre de la Charte Paysagère et Architecturale.

Lors de l'élaboration de la Charte, des réunions ont été organisées par le syndicat mixte, soit par thématique, soit par groupe de commune et dans chaque commune (10 réunions + 1 dans chaque commune).

#### En résumé : La Charte en Chiffres (2015)

- \* **1 350 courriers envoyés** avec modalités de tenu des permanences CAUE et de l'acte d'engagement des élus.
- \* Environ **450 envois de mails** aux habitants, maçons, architectes, agriculteurs, élus, associations, prestataires touristiques du Grand Site
- \* 181 personnes rencontrées lors de 34 réunions
- \* **2 articles** de journaux
- \* Plus de **4 conseils des CAUE** depuis septembre 2015
- \* **10 communes favorables**, d'autres collectivités en cours de délibération
- \* Un service pérenne de **conseil aux habitants et aux élus**.

#### V.2.3.1 Les démarches agri-environnementales



Les études, inventaires et diagnostics réalisés de **1994 à 1996** dans le cadre du volet « *diagnostic* » du **Programme Life Nature** « Causses Méridionaux » mettent en évidence :

- les **menaces de fermeture des milieux**, et donc **d'altération des paysages typiques des Grands Causses**,
- la nécessité du maintien de l'élevage pour la préservation de ce patrimoine naturel remarquable et de la biodiversité.

En **1996**, le volet « *démonstration* » de ce programme permet de :

- tester les différentes possibilités mécaniques d'intervention sur la végétation,
- définir un cahier des charges prenant en compte les besoins environnementaux et pastoraux (démarche agri-environnementale),
- tester différents lieux d'intervention pour mieux cibler les travaux des années à venir (retour sur herbes)
- caler une méthode de travail partagée entre techniciens environnementalistes, techniciens agricoles et agriculteurs.

En **1997 et 1999**, différentes campagnes sont menées avec les agriculteurs pour renforcer les actions de réhabilitation, de restauration et de gestion des milieux substepaniques dans le cadre du Fonds de Gestion de l'Espace Rural (FGER).

De **2000 à 2015**, à travers les **Documents d'Objectifs Natura 2000**, les objectifs de gestion du site visent à :

- maintenir un bon état de conservation les habitats naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire présents sur le site ;
- assurer le développement économique des activités agricoles en conformité avec les objectifs de maintien de la biodiversité ;
- maintenir les milieux ouverts et intégrer la problématique des espèces forestières dans la gestion de ces espaces puisque certains habitats et espèces dépendent des milieux forestiers.

C'est dans ce cadre que la commune de Vissec a signé un contrat Natura 2000 non agricole – non forestiers portant sur 16 ha comprenant des actions de maintien et d'ouverture des milieux.

Depuis le début des années **2000**, plusieurs démarches de contractualisation de **Mesures AgroEnvironnementales** sous formes de Contrats Territoriaux d'exploitation (CTE), Contrats d'Agriculture Durable Natura 2000 (CAD Natura 2000), puis de Mesures AgroEnvironnementales Territorialisées (MAE Ter), sont accompagnées par le **CPIE des Causses Méridionaux**, opérateur territorial de ces démarches en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (CEN LR), les Chambres d'agricultures du Gard et de l'Hérault et l'OIER SUAMME.

Ces contrats de 5 ans entre agriculteurs volontaires et l'Etat permettent d'appuyer l'évolution des exploitations vers une agriculture durable et multifonctionnelle à travers des actions à finalité environnementale prenant en compte la conduite des exploitations.

**A partir de 2015**, les mesures contractualisables prennent la forme de Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques (MAEC).

#### En résumé :

- **141 exploitations** ont bénéficié d'un contrat de 1996 à 2014 représentant **11 062 hectares** contractualisés soit **25,4% de la superficie totale du Grand Site**. (NB : Une même exploitation peut être comptabilisée plusieurs fois)
- Des **travaux d'ouverture des milieux (landes, milieux boisés, lisières)** par des travaux manuels et/ou mécaniques (restauration, remise à niveau de la végétation...).
- Des **travaux de maintien des milieux** par le pâturage ; par des travaux manuels et/ou mécaniques ; et/ou par le brûlage de zones d'embroussaillage.

#### Pour les années à venir :

En 2015, **50 exploitants agricoles** ont déposé un contrat auprès des DDTM du Gard et de l'Hérault, soit **78% de contractualisation** (avec certains exploitants qui n'ont pas pu contractualiser car non éligibles) ; la surface contractualisée est estimée à un peu plus de **7 700 hectares**.

Les photos et tableaux des pages suivantes illustrent en chiffres et image la réalisation de ces actions, et les dynamiques sur le territoire. En annexe, une analyse de l'évolution du couvert végétal à partir des données Corine land cover permet également de se rendre compte de l'efficacité de ces mesures. Cf. annexe 13 : L'évolution du couvert végétal 990 – 2000 - 2012

a) **Le tableau ci-dessous présente de façon détaillée les données relatives à chaque programme d'ouverture des milieux selon les différentes périodes**



| Noms du programme   | Programme Life Nature       |     | FGER                        |     | CTE                         |       | Leader II                   |    | CAD Natura 2000             |     | MAETer                      |    | Total                       |        |
|---|-----------------------------|-----|-----------------------------|-----|-----------------------------|-------|-----------------------------|----|-----------------------------|-----|-----------------------------|----|-----------------------------|--------|
|   | 1996                        |     | 1997 - 1998                 |     | 2000, 2001, 2002            |       | 2001                        |    | 2005, 2006                  |     | 2007 à 2014                 |    | 1996 à 2014                 |        |
| Mesures   | Nb exploitations concernées | Ha  | Nb exploitations concernées | Ha  | Nb exploitations concernées | Ha    | Nb exploitations concernées | Ha | Nb exploitations concernées | Ha  | Nb exploitations concernées | Ha | Nb exploitations concernées | Ha     |
| Ouverture des milieux par des travaux manuels et/ou mécaniques (restauration, remise à niveau de la végétation...)                        | 21                          | 270 | 31                          | 473 |                             |       | 3                           |    |                             |     |                             |    | 55                          | 743    |
| Ouverture des milieux boisés et des lisières par des travaux manuels et/ou mécaniques (restauration, remise à niveau de la végétation...) |                             |     |                             |     |                             |       | 12                          | 54 |                             |     |                             |    | 12                          | 54     |
| Maintien des milieux par le pâturage  |                             |     |                             |     |                             |       |                             |    | 6                           | 957 |                             |    | 5 237                       |        |
| Maintien des milieux par le pâturage et des travaux manuels et/ou mécaniques  |                             |     |                             |     | 13                          | 3 320 |                             |    |                             |     | 55                          |    | 740                         | 74     |
| Maintien par le pâturage et le brûlage de zones d'embroussaillage   |                             |     |                             |     |                             |       |                             |    |                             |     |                             |    | 11                          |        |
|   |                             |     |                             |     |                             |       |                             |    |                             |     |                             |    | 141                         | 11 062 |

**NB :**

Les **surfaces en ha** correspondent à l'addition des surfaces des mesures lors du dépôt des contrats. Ces chiffres ne prennent pas en compte le nombre d'années de mise en œuvre de ces contrats car celui-ci diffère selon les contrats, certaines mesures ne sont pas mises en œuvre chaque année et certains contrats ne sont pas arrivés au bout de leur durée initiale en raison de changements des politiques publiques.

Le **total du nombre d'exploitations** doit être considéré comme étant l'addition du nombre d'exploitations ayant contractualisé des mesures (une exploitation peut avoir contractualisé plusieurs contrats dans le cadre de programmes différents).

Le **total de la surface en ha** doit être considéré comme étant l'addition des surfaces concernées par la mise en œuvre de mesures (en effet, une même parcelle peut avoir été concernée par plusieurs programmes).

**b) Exemples de travaux réalisés – Sources : Observatoire Photographique des Paysages – CPIE des Causses Méridionaux**



*Travaux d'ouverture des milieux, réalisés par les agriculteurs.*

*Embroussaillage par le prunelier en fond de doline – Commune de Le Cros*

Avant travaux, février 1998 (source SIME)



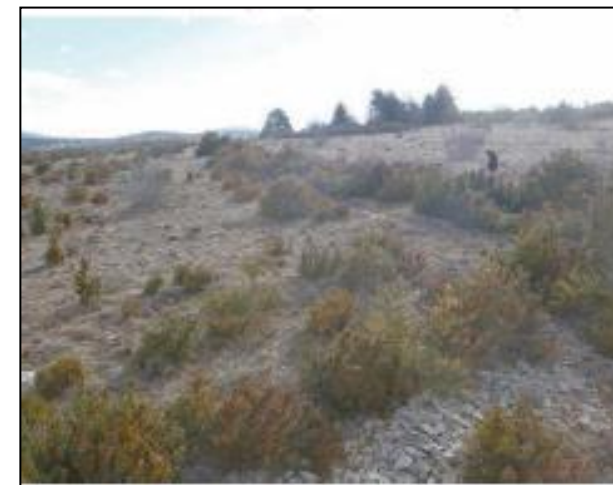
Après travaux, novembre 1998 (source SIME)



*Travaux d'ouverture des milieux, réalisés par une collectivité.*

*Embroussaillage par le buis. Commune de Vissec*

Avant travaux, 2011 (source : SUD CEVENNES)



Après travaux, 2011 (source : SUD CEVENNES)



*Travaux d'ouverture des milieux, réalisés par les agriculteurs.*

*Embroussaillage par le buis – Commune de Saint-Maurice-Navacelles*

Avant travaux, mars 1998 (source SIME)



Après travaux, mars 1998 (source SIME)



c) Exemple du plan de gestion de l'Espace naturel sensible départemental des belvédères de Navacelles côté Blandas.   

Certaines zones plus sensibles au niveau paysager et touristique, notamment aux abords ou à l'intérieur du site classé sont des Espaces Naturels Sensibles, propriété des départements. Des actions spécifiques sont menées par département (Gard/Hérault) pour ouvrir des milieux et permettre la mise en place d'activités agricoles par des conventions de pâturage. Ici l'exemple de l'Espace naturel sensible départemental des belvédères de Navacelles côté Blandas dont le document de gestion en court s'étend sur la période 2014-2018.

Superficie : 46 hectares

Propriété : Conseil Départemental du Gard

Gestionnaire « Zone accueil » : Communauté de Communes Pays Viganais

Gestionnaire « Espace naturel » : Conseil Départemental du Gard

Document cadre : Plan de gestion de l'espace naturel sensible départemental des Belvédères de Navacelles (Décembre 2014)

4 thématiques – 11 orientations – 33 opérations

**A. Gestion des milieux naturels**

1. Maintien des milieux herbacés
2. Autres milieux naturels
3. Thématiques transversales

**B. Accueil du public**

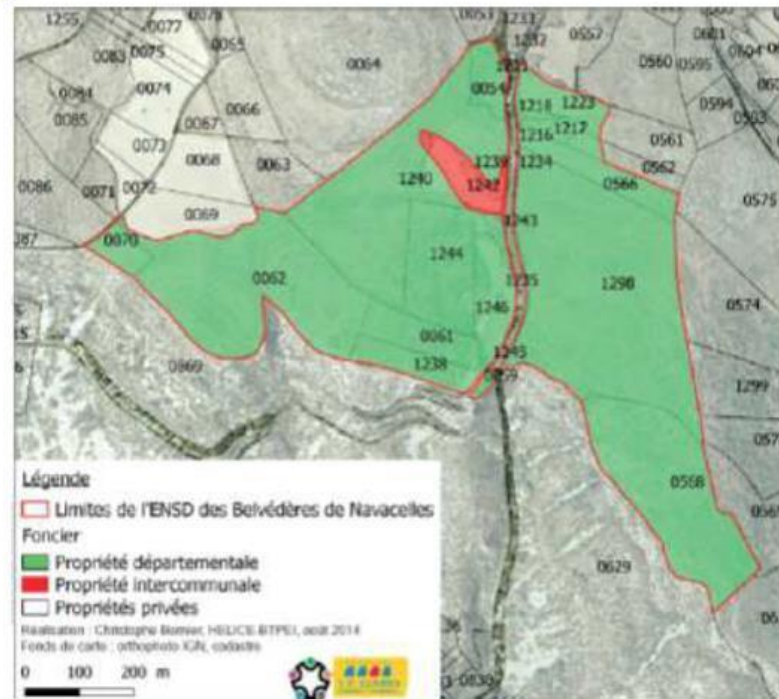
4. Entretien des équipements
5. Sécurité du public
6. Cheminements

**C. Inventaire de la biodiversité**

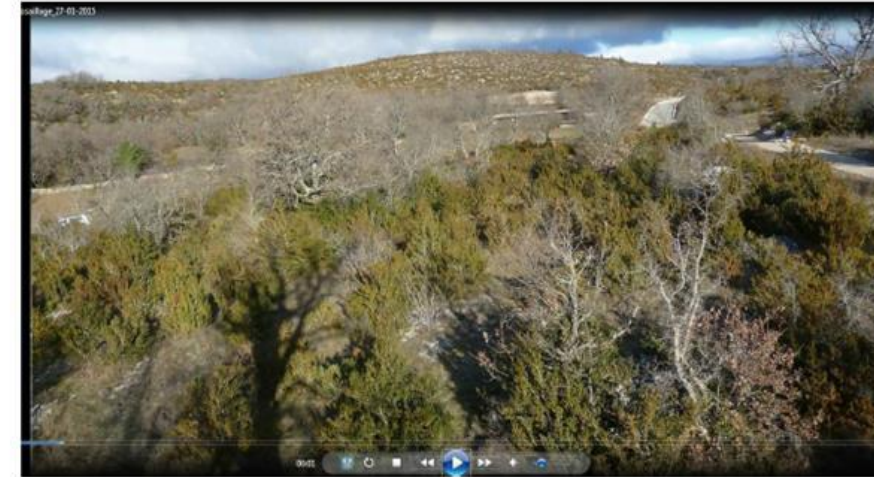
7. Inventaires
8. Mise à jour des connaissances

**D. Valorisation du site**

9. Patrimoine
10. Supports didactiques
11. Evénements



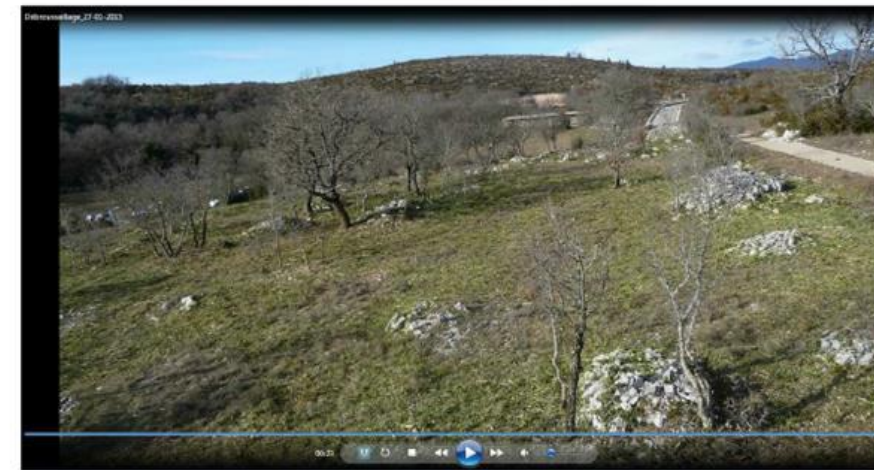
Extrait d'une vidéo retraçant en accéléré la journée préparatoire du 27 janvier 2015 (débroussaillage)



Avant travaux

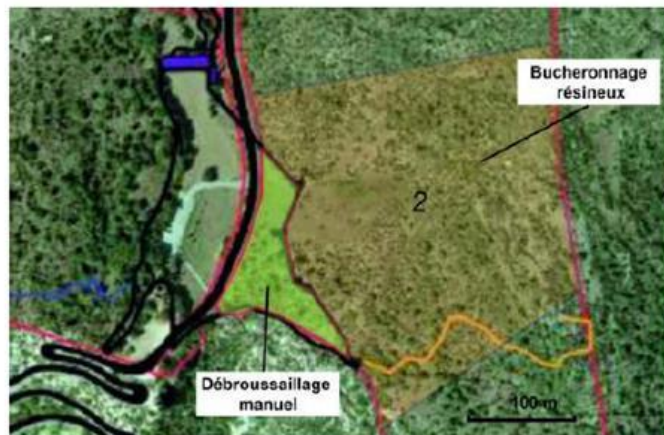


Pendant travaux



Après travaux

Exemple des opérations de gestion des milieux naturels



- Chantier préparatoire ouverture des milieux :

Chantier en régie : 12 agents sur 1 journée – 1 ha débroussaillé (buis) – Approche paysagère .

- Chantier ouverture des milieux

2 journées dont 1 journée en complément du chantier en régie et 1 journée de brûlage menée en partenariat avec la DDTM30, le SDIS, l'APFM, les Pompiers, l'ONF : intervention sur une zone de 5 ha, 60% de la surface brûlée.

- Convention de pâturage

Pâturage des landes et parcours ; fauchage et récolte de l'herbe – Durée 4 ans (A/c Août 2015) – Pas de redevance.

A l'échelle du Grand Site, le mode de fonctionnement de la gestion de l'ENS de Blandas notamment sur les actions de gestion des milieux naturels et d'ouverture des milieux sert de référence pour les opérations engagées par le Syndicat mixte, le CPIE et autres partenaires.

12 agents - 1 hectare débroussaillé en une journée

### V.2.3.2 Les démarches d'aménagement et de gestion de l'espace rural

(OCAGER et Terra Rural)

Ces démarches initiées par la Région Languedoc-Roussillon interviennent en complémentarité avec Natura 2000 sur **des questions de transmission des exploitations et d'actions foncières. Elles ont un impact direct sur le maintien de l'agriculture et donc de paysages ouverts.** La diminution globale du nombre d'exploitants constatée entre 2000 et 2010 rend cruciale la mise en place de ces politiques sur le Grand Site.

Quatre Opérations Concertées d'Aménagement et de Gestion de l'Espace Rural ont été menées sur le périmètre du Grand Site du Cirque de Navacelles :

- **OCAGER** « Causses du Larzac Méridional » puis programme **Terra Rural** « Lodévois et Larzac »
- **OCAGER** en Pays Viganais puis **Terra Rural** Pays Viganais

Ces démarches contribuent à mettre en œuvre des actions économiques, sociales et paysagères sur l'ensemble du périmètre du Grand Site et au-delà, au profit de l'élevage laitier (avec production fromagère), la production de viande, le maraîchage et les exploitations forestières. Elles se traduisent, selon le cas, par :

- ✓ **un état des lieux du foncier et des usages agricoles**
- ✓ **des orientations stratégiques de valorisation** des terres non utilisées, de maintien des activités existantes et de diversification des activités pour conforter les exploitations existantes.
- ✓ **La mise en place d'une cellule foncière** (Chambre d'agriculture, SAFER<sup>2</sup> et Communautés de communes, CPIE Causses méridionaux) pour anticiper des mouvements d'activité et accompagne les propriétaires, agriculteurs et collectivités.

<sup>3</sup> SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

#### En résumé :

- **Importance des activités agropastorales avec 91 exploitations agricoles qui valorisent 34 100 hectares.** Sur les Causses de Campestre et de Blandas, 9700 des 11 000 ha exploités sont des parcours destinés à l'élevage.
- Mise en place de démarches de **redéploiement agro-sylvo-pastoral** sur des zones de friches par l'installation d'exploitants agricoles, la clarification foncière et l'accompagnement des porteurs de projets et des propriétaires.
- **21 installations en 10 ans ;**
- Entre 2014 et 2015 : **10 diagnostics d'exploitations réalisés et 5 installations** : 3 exploitations « ovin viande » (Campestre-et-Luc, Rogues, Blandas), 1 exploitations « ovin lait » pour la production de fromage en vente directe sur la commune de Vissec, 1 exploitation bovin viande sur la commune de Rogues.

Ces démarches constituent un réel engagement pour le **maintien de l'activité agricole garant de l'ouverture des milieux**, enjeu majeur pour les paysages emblématiques des Causses, du Grand Site et plus largement du Bien Causses et Cévennes.

**Toutefois, l'arrivée du loup dans la région** risque de contrarier sérieusement cette dynamique qui se met en place depuis quelques années. Cela renforce la nécessité de soutenir et conforter l'activité agropastorale et exige des pouvoirs publics des mesures énergiques de prévention.



### Contexte et enjeux

Implantée sur deux départements, deux Pays et deux communautés de communes, la signalisation sur le Grand Site du Cirque de Navacelles est concernée par plusieurs Chartes et référentiels de signalisation. Pourtant, toutes les études réalisées sur le territoire mettent en évidence un manque de signalisation et d'orientation des visiteurs sur le Grand Site. Autour des belvédères notamment, il faut orienter les visiteurs correctement et les informer des modes de déplacements alternatifs, limitant ainsi les flux vers le hameau.

De plus, lors de sa visite en novembre 2014, Madame Vicq-Thépôt, au nom du MEDDE, a insisté sur la nécessité de mise en conformité du Grand Site avec la réglementation de la publicité extérieure entrant en vigueur le 13 juillet 2015 et rendant les pré-enseignes dérogatoires non autorisées.

#### **Cette démarche relève de deux enjeux majeurs :**

- proposer une signalisation lisible et cohérente à l'échelle du territoire en harmonisant la signalisation en place et à venir et
- être en conformité avec la réglementation relative à la publicité, aux enseignes et pré enseignes, afin de poursuivre les efforts en faveur de l'exemplarité du Grand Site.

### Les actions engagées par le Syndicat mixte et ses partenaires



Une réflexion autour du Schéma de signalisation du Grand Site a été engagée dès janvier 2015 pour le lancement d'une consultation avec le recueil des documents de référence sur la base d'un cahier des charges. Face à la complexité des enjeux et la multitude d'acteurs concernés, deux réunions ont été organisées en juin et juillet, avec différents services (DDTM, ADT, Services des routes, des deux départements, et la DREAL).

Ces réunions ont permis :

- de préciser le cadre réglementaire notamment sur loi sur la publicité extérieure,
- d'identifier les partenaires à mobiliser selon chaque typologie d'actions et d'interventions,
- de proposer une méthodologie adaptée à la réalisation d'une charte signalétique globale et compatible à l'échelle du Grand Site, au regard des données existantes,
- de définir les éléments de cadrage nécessaires à l'élaboration d'un cahier des charges

A l'issue de ces échanges plusieurs décisions ont été relevées :

- La signalisation routière peut être traitée en interne par les deux services Routes, mais nécessite une coordination à l'échelle du territoire du Grand Site
- Le Syndicat mixte doit définir les besoins précis des panneaux d'animations et autres panneaux d'informations. La Signalisation d'information locale (SIL), sera traitée à 3 niveaux : le hameau, le Site classé étendu et le Territoire du Grand Site (2nde tranche)

Conscient des enjeux paysagers relevant de la signalisation d'un territoire, la bonne réalisation de ces diverses actions est conditionnée par la qualité du suivi et de la coordination par le Syndicat mixte. Compte-tenu des principes réglementaires de publicité et des démarches de signalisation existantes, l'élaboration d'un document de référence à l'échelle du Grand Site constitue un objectif pour les 3 années à venir.

Plusieurs facteurs convergent aujourd'hui pour la mise en place d'une démarche plus intégratrice pour la protection et la mise en valeur du grand paysage du Grand Site.

### La structure du grand paysage

Le grand paysage du Cirque, des gorges et des plateaux du Grand Site de Navacelles offre la particularité, compte tenu du type de relief, que tout s'y voit souvent de très loin sur les plateaux ou bien tout soudainement avec des vues à nouveau lointaines, « imprenables » sur les rebords qui plongent sur les gorges. Le grand paysage fournit un écrin de qualité paysagère et d'aménagements adaptés à la notoriété du site classé.

Pour **préserver les lointains et les milieux ouverts** qui caractérisent le grand paysage, plusieurs approches thématiques sont nécessaires :

- L'**approche architecturale et paysagère** pour les villages et hameaux, mais aussi les terres qui les entourent ;
- L'**approche agricole** qui concerne les terres cultivées proches de l'habitat mais aussi plus largement les pâturages et les parcours qui ont façonné les Grands Causses ;
- L'**approche par la biodiversité** qui attire l'attention sur les spécificités des richesses écologiques des milieux ouverts steppiques ;
- L'**approche touristique** qui pointe les lieux et itinéraires exceptionnels qui renforcent la notoriété du Grand Site et doivent être protégés, restaurés, mis en valeur, animés.

### Les démarches déjà engagées dans le Grand Site

Plusieurs études réalisées et plusieurs actions mises en œuvre par le Grand Site ont été présentées dans le présent dossier :

- L'observatoire photographique ;
- La charte architecturale et paysagère et les missions des CAUE ;

- Les actions de structuration du foncier agricole et de soutien aux exploitations ;
- Les aides pour le maintien de l'ouverture des parcours et le pastoralisme ;
- Les actions spécifiques en faveur de la biodiversité des milieux steppiques (Natura 2000 et le CPIE des Causses méridionaux) ;
- Les acquisitions foncières par les Départements et leur gestion (ENS).

C'est donc un **ensemble de politiques publiques** qui sont combinées pour assurer la pérennité et consolider le caractère des paysages du Grand Site.

### Des acteurs déjà mobilisés ensemble depuis plusieurs années

Pour que ces politiques publiques apportent de bons résultats sur un territoire de 46 000 ha comme le Grand Site du Cirque de Navacelles, **une animation concertée est nécessaire**. La dimension très modeste de l'équipe du Syndicat mixte d'étude et de pilotage du Grand Site du Cirque de Navacelles peut constituer une difficulté. On trouvera cependant dans la construction de la gouvernance du Grand Site et ses modes actuels de fonctionnement avec des partenaires une contrepartie prometteuse pour un **projet élargi sur le grand paysage**.

Loin d'une structure avec des services les uns chargés de l'urbanisme, les autres de l'agriculture, la biodiversité, le tourisme, le Syndicat mixte d'étude et de pilotage du Grand Site du Cirque de Navacelles dispose d'une petite cellule d'animation et de gestion. Elle collabore avec les services compétents sur ces politiques publiques des collectivités membres du Syndicat Mixte (les deux départements, les deux communautés de communes), des partenaires associés par convention (2 CAUE, le CPIE des Causses Méridionaux) ainsi que les services de l'Etat et de la Région.

Le Grand Site a une pratique bien rôdée de l'implication de ses membres et partenaires pour mener à bonne fin ses projets dépassant les limites professionnelles ou thématiques.

### Un projet pour les 6 années à venir

Jusqu'ici, tous les acteurs et partenaires engagés chacun dans leur domaine se retrouvent dans les actions menées au titre du Grand Site. Mais il est possible d'aller plus loin dans l'intégration des politiques publiques concernées et leur mise en résonance au service du projet de préservation des paysages du Grand Site.



A titres d'exemples, voici les champs couverts par les études structurantes et les politiques publiques déjà en place :

- La Charte **paysagère et architecturale** s'intéresse particulièrement aux silhouettes des villages et hameaux, à leurs abords, cônes de visibilité les plus remarquables, à certains édifices, éléments de l'architecture vernaculaire. Elle offre aux collectivités, avec l'intervention des CAUE, du conseil et des outils ;
- Les **sites Natura 2000** dont les contours correspondent largement à ceux du Grand Site s'attèlent à la préservation des habitats et espèces des milieux ouverts steppiques ;
- L'**observatoire du paysage** mis en place depuis plus de 10 ans sous l'égide du CPIE des Causses Méridionaux peut maintenant fournir un appui pour le diagnostic et l'évaluation du changement paysager.

D'autres approches pas encore explorées peuvent décupler l'efficacité des outils maîtrisés par le Grand Site :

Ainsi la notion de **perspectives**, visée par la loi de 1930 mais ici encore peu explorée, est l'occasion de s'intéresser aux **trajets et itinéraires** les plus remarquables du Grand Site. En effet, s'y déplacer d'un point à un autre offre des vues très remarquables sur les lointains des Grands Causses, leur modelé et leur maillage, mais aussi sur les vastes arrières plans des Cévennes, du Languedoc et même des Pyrénées.

Ces itinéraires ou trajets qui dévoilent ces perspectives sont parcourus tous les jours par les habitants et en saisons touristiques par les visiteurs en voiture, à vélo et à pied. Pour compléter les approches architecturales et paysagères, agricoles et naturalistes qui couvrent tout le territoire, une action concertée de longue haleine pourrait se concentrer sur les **itinéraires paysagers du Grand Site**.

Il est possible, dès maintenant d'identifier sur la cartographie jointe en page suivante, les cônes de visibilité, les points de vue mais aussi les perspectives offertes par les itinéraires qu'on peut admirer en voiture, à vélo ou à pied.

C'est en combinant les efforts déjà faits en matière de patrimoine, d'urbanisme, d'agriculture, de biodiversité et de tourisme qu'on pourra proposer un projet fédérateur mis en œuvre par le Grand Site de France. De ce travail collectif, d'autres actions naîtront.

Les partenaires déjà impliqués dans la politique du Grand Site sont prêts à verser leurs compétences avec les mêmes objectifs et méthodes que ceux poursuivis dans les plans de paysage, par le biais d'une animation collective pour le suivi et le partage des actions au sein d'une « **conférence Grand Paysage** ».

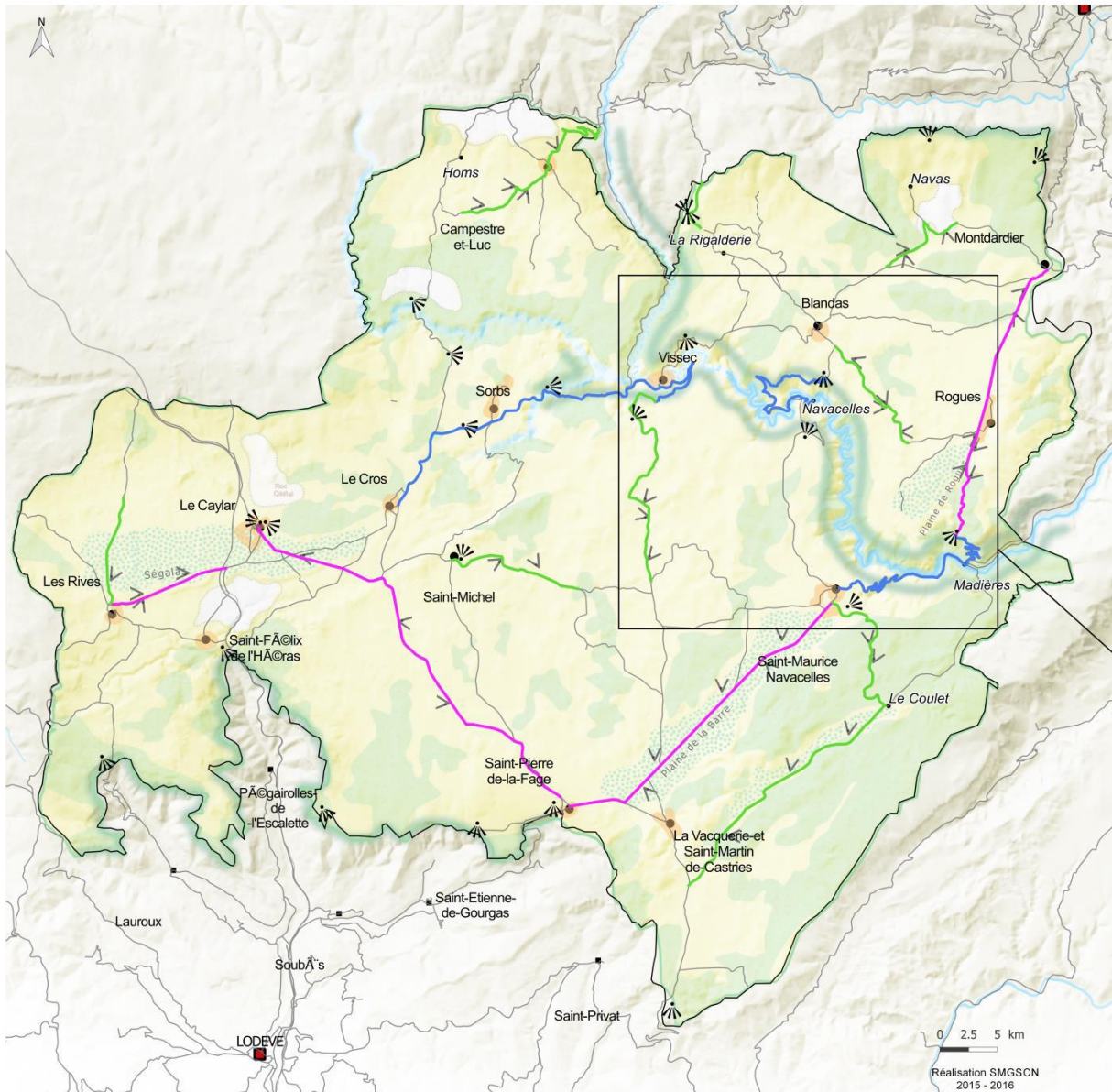
La « conférence Grand Paysage » pourrait s'entourer de compétences scientifiques et universitaires (Sup agro Montpellier, Ecole du paysage de Versailles, Marseille, université Montpellier 2).

Cette nouvelle approche concertée permettra de démultiplier très concrètement l'efficacité des recommandations de la charte paysagère et architecturale.



Carte en cours de travail

Carte de vocations portant sur le "Grand Paysage"



**Légende**

**Les grandes structures paysagères à gérer**

- Parcours / Elevage
- Cultures
- Boisements
- Vallée hydraulique (même sèche)
- Falaises
- Concentration de chaos dolomitiques

**Les cônes de visibilité et points de vue à préserver**

- Points de vue sur le Grand Paysage
- Silhouettes villageoises à préserver

**Les secteurs à enjeux biodiversité et agriculture (Sce CPIE)**

**Fond de carte**

- Routes
- Villages
- Hameaux
- Villes Portes
- Parcours

**Enjeux sur les routes pittoresques**

- Grandes perspectives sur les paysages ouverts
- Perspectives sur les attributs agropastoraux
- Perspectives sur les balcons et les gorges

**Zoom sur le coeur de site**



Carte 9 : Un grand paysage de haute qualité – Vocation et enjeux